

VILLE D'ANTONY

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2023

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de M. Jean-Yves Sénant, Maire de la ville d'Antony.

- Il est fait appel des conseillers municipaux par Madame Godefroy.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme ENAME à M. PASSERON	M. GOULETTE à Mme AUBERT
M. BENSABAT à M. REYNIER	Mme RAFIK à M. SENANT
M. COURDESSES à Mme GODEFROY	Mme REMY-LARGEAU à M. MAUGER
Mme DESBOIS à M. MONGARDIEN	Mme SALL à M. HOBEIKA

M. Le Maire : Merci Marion. Vous avez tous reçu le compte rendu de la réunion du 28 septembre, y a-t-il des demandes de modifications ? Il n'y en a pas. Nous considérons qu'il est accepté.

Vous avez reçu également la liste des décisions qui ont été prises pendant l'intersession, y a-t-il des questions, des questions auxquelles il n'a pas été répondu en commission naturellement ? Monsieur Mauger.

M. MAUGER : Bonsoir à tous. Sur la DIS 25, il s'agit d'une mise à disposition d'un local rue du Nord pour une association qui s'appelle « ReliNous ». En lisant la convention, on s'aperçoit que c'est pour des horaires relativement lourds tout au long de la semaine, plus de 35 heures de mise à disposition

gratuite. Je pense que cette association est assez récente. La convention indique qu'il s'agit de permanences d'accueil pour les membres et de permanences d'écoute pour les adhérents, réunions entre les membres et réalisation d'activités diverses en lien avec la communication non violente et le bien-être au quotidien.

Et la page de l'association indique des tarifs de l'ordre de 30 à 40 € par atelier. Donc cela ne semble pas être vraiment une association à but non lucratif. Il nous semble que les mises à disposition gratuite que l'on voit d'habitude ne ressemblent pas tellement à celle-là.

Mme LÉON : Je ne connais pas cette association.

M. le Maire : Tu ne connais pas ?

Mme LÉON : Non.

M. le Maire : Qui est-ce qui connaît, alors ? Moi non plus je ne connais pas. Qui connaît Relie-nous ?

Mme LÉON : Personnellement je ne les ai pas rencontrés mais je pense que si elle a des activités... Est-ce qu'il est noté où cette association se retrouve ou intervient ?

M. MAUGER : C'est justement l'objet de la mise à disposition.

M. le Maire : Club Amitié.

M. MAUGER : Rue du Nord. Il y a 35 heures de mise à disposition par semaine plus certains week-ends, ce qui nous semble assez inhabituel.

Mme LÉON : A quel endroit ils interviennent ?

M. MAUGER : Au Club Amitié, rue du Nord.

M. le Maire : Club Amitié.

Mme LÉON : Moi je ne les ai pas rencontrés.

M. le Maire : C'est pour de la bienveillance, de la non-violence, du bien-être. Je ne sais pas quel service a signé cette convention, je ne sais pas, je ne suis pas au courant. Je croyais que Mme Léon connaissait ...

Mme LÉON : Personnellement, je ne les ai pas reçus mais j'ai quand même été indisponible certaines périodes, en principe c'est avec Sophie Pradon que je travaille...

M. le Maire : Ecoutez, on va se renseigner sur cette association. Cela fait pas mal de temps qu'elle est là, semble-t-il, c'est une régularisation. C'est ce que l'on me dit.

M. MAUGER : Elle a été créée en février 2023 d'après le Bulletin Officiel.

M. le Maire : Oui, c'est cela. Depuis février. C'est ce que l'on me dit.... Mais je ne la connaissais pas non plus.

M. MAUGER : Sur la 26 : C'est la convention entre la Ville et l'association « Les trois sources » avec une mise à disposition d'une partie de la crèche de l'Aurore. Il semble qu'il y ait un grand besoin de salles dans le quartier des Rabats et des Morins, et il nous semble que ce serait une bonne idée de remettre en état le reste des locaux aussi de l'ancienne crèche de l'Aurore pour pouvoir procéder à des mises à disposition dans ce quartier.

M. le Maire : Bien sûr, c'est une bonne idée. Très bonne idée.

Mme CHABOT : Bonsoir à tous. J'avais une question sur l'intersession 69 : C'est à propos de la maison médicale, la convention d'occupation avec SOS 92 pour un montant mensuel de 1.100 €, la question était de savoir : ces 1.100 € correspondent au loyer d'un bureau, de deux bureaux ? Y a-t-il des charges ?

M. le Maire : Le tarif c'est 550 €, le tarif pour cette année en tout cas, c'est 550 € par bureau.

Mme CHABOT : Et est-ce qu'il y a des charges en plus ? Est-ce que ça comprend l'électricité, le chauffage, tout ?

M. le Maire : En plus, oui.

Mme CHABOT : D'accord. C'est un tarif avantageux.

M. le Maire : Oui, c'est un tarif avantageux. C'est un choix.

M. MAUGER : Sur la même DIS, la convention porte seulement sur trois mois et demi si j'ai bien lu. Donc on se demande quelle est la suite, c'est-à-dire que cela allait du 12 juillet au 31 octobre.

M. le Maire : Non, elle est beaucoup plus longue que cela. Elle sera renouvelée.

M. MAUGER : Elle sera renouvelée. D'accord. Et donc cela ça porte sur deux des cinq cabinets, qu'est-ce qu'il en est des trois autres cabinets ?

M. le Maire : Les médecins arrivent les uns après les autres, il y en a déjà un qui vient d'arriver à ce que l'on m'a dit, il y a quelques jours, et les autres

arriveront début janvier. On souhaite remplir l'ensemble des cabinets pour le mois de janvier.

M. MAUGER : D'accord. Et est-ce que ce seront des médecins traitants ?

M. le Maire : Oui bien sûr, il n'y aura que des généralistes.

M. MONGARDIEN : La décision d'intersession numéro 23 concerne les cours d'intervention en premier secours ; j'ai deux questions relatives au même sujet : cet été il était prévu une formation aux premiers secours pour les troubles psychiatriques, qui avait été finalement annulée, savez-vous si elle va être replanifiée et si oui, quand ?

M. le Maire : M. Vouldoukis va vous répondre sur les cours de premiers secours psychiatriques.

M. VOULDOUKIS : Oui, on a le but de répondre à cela, donc on va la faire très prochainement, on va essayer début 2024. On a déjà de nouvelles dates parce qu'on peut prévoir 16 à 17 personnes par groupe, donc il faut trouver des candidats.

M. MONGARDIEN : Et ma deuxième question concerne l'organisation des secours de ce premier niveau, je vous rappelle que suite au forum des associations, la sécurité civile m'avait fait part d'une demande de locaux pour le centre d'Antony parce qu'ils sont volontaires pour organiser des formations et qu'ils n'ont pas de locaux sur Antony, alors qu'ils ont des demandes apparemment de certains Antoniens.

M. le Maire : Il faut qu'ils me demandent.

Mme HUARD : Bonsoir à toutes et à tous. Ma question porte sur la DIS numéro 13, la convention entre la Ville et l'US Métro pour passer de l'école Pasquier au terrain de ce club sportif ; en fait on a parlé en commission des projets d'acquisition de ces terrains qui ne concerneraient pas la totalité des terrains, d'ailleurs pourquoi ne concernent-ils pas la totalité du terrain ? C'est la première question sur cette délibération.

Et la deuxième, c'est que les terrains sont déclarés comme faisant partie de l'armature verte dans le cadre du nouveau SDRIF-E, mais là encore, ce n'est qu'une partie des terrains. Donc est-ce qu'il y aurait la possibilité de faire évoluer cela et de mettre l'ensemble de ces terrains de l'US Métro en armature verte ?

Et puis dernière question : est-ce qu'on a envisagé comme nous l'avons proposé d'y implanter le Poney club ? Si l'on peut racheter la totalité des terrains, ce serait un très bon emplacement.

M. le Maire : Les terrains de l'US Métro sont des terrains sportifs et ils le resteront. C'est ce que nous avons fait inscrire dans le SDRIF-E et dans le SCoT également et c'est inscrit dans le projet de PLUI. C'est comme cela que nous voyons l'avenir de l'US Métro. Certains auraient certainement voulu y construire des logements. D'ailleurs, cela aurait été beaucoup plus rentable pour la RATP de le vendre à des promoteurs, ils auraient eu plusieurs dizaines de millions d'euros, en tout cas à l'époque où l'on vendait des terrains, maintenant on ne vend plus rien. Pour construire du logement,

effectivement ce serait un terrain extrêmement rentable mais nous avons maintenu le principe que cela reste un espace sportif.

Mme HUARD : Ce serait encore mieux que cela reste des espaces verts puisque ce sont actuellement des terrains qui sont pour l'essentiel végétalisés de façon naturelle et qui ne sont pas transformés en pistes plastiques et...

M. le Maire : Non, ce ne sont pas des terrains naturels. Ils sont constructibles sur 10 % de leur surface.

Mme HUARD : Je parle de la protection de la totalité des terrains et du fait que l'on puisse les garder en espaces verts et pas...

M. le Maire : Cela, c'est votre souhait, mais ce n'est pas ce qui est écrit.

Mme HUARD : ... « en piste synthétique ».

M. le Maire : Ce sont des équipements sportifs. Oui, sportifs. Ce n'est pas un espace vert. Ce n'est pas fait pour la promenade, c'est fait pour le sport.

Mme HUARD : Non mais un espace vert, ce n'est pas fait uniquement pour la promenade, c'est fait aussi pour désimperméabiliser.

M. le Maire : Et ça restera un espace de sport. Concernant ce que voulaient certains, ce sera un espace qui restera sportif, et non construit.

Mme HUARD : ... et c'est aussi pour pouvoir rafraîchir en été, et c'est fait aussi pour ne pas polluer, donc voilà. C'est l'intérêt de garder en espace vert, c'est quand même important.

M. le Maire : Non, il y a des espaces verts à Antony. Il y a le Parc de Sceaux qui est un espace vert, il y a le Parc Heller, mais pas l'US Métro. C'est un espace sportif depuis 1928.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a plus, nous passons alors aux DIA. Y a-t-il des questions sur les DIA ?

M. MAUGER : Oui, c'est en page 6, sur le 17 de la rue de l'Abbaye, c'est une maison de 193 m² sur un terrain de 281 m², on voulait insister sur le fait que c'est issu d'une division de parcelles il y a quelques années, avant la dernière modification du PLU, et je pense que cela illustre parfaitement ce que l'on a à cœur d'éviter à Antony, c'est-à-dire des divisions de parcelles avec de nouveaux immeubles sur de larges parts de terrain, et même sur le fond de la parcelle, la maison a été construite à de l'ordre de 5 à 6 mètres du passage du RER, ce qui est complètement hallucinant ! En plus, il y a eu un abattage massif d'arbres sur cette parcelle. Quand on regarde les images Google Earth entre 2014 et 2018, c'est une véritable catastrophe ! Cela illustre parfaitement ce que l'on ne veut pas à Antony, pour notre part en tout cas.

M. le Maire : Bien. Y a-t-il d'autres questions ? Madame Huard.

Mme HUARD : Ma question est à propos de la vente du 37 avenue François Molé qui est page 7, c'est un immeuble de 390 m². En commission vous nous avez dit qu'il s'agissait d'une vente d'un immeuble de rapport entre deux propriétaires, donc qui se vendent des appartements loués. La réflexion que cela nous suggère c'est que ... vous avez vu le récent rapport Oxfam qui

dénonce quand même le fait que la financiarisation des logements s'accélère ; on a aujourd'hui 3,5 % des ménages qui possèdent la moitié des appartements à louer, et la régulation de ces acteurs privés est extrêmement peu développée, donc est-ce que la Ville ne devrait pas demander la mise en place de l'encadrement des loyers pour protéger les locataires contre la flambée des loyers dans une période où il y a quand même une crise du logement très importante ?

D'autre part, on avait parlé de la mise en place du permis de louer. Est-ce que vous avez avancé sur la mise en place de l'autorisation de louer au lieu d'un simple permis déclaratif ?

Mme PRECETTI : Oui, l'immeuble de l'avenue François Molé, c'est une vente entre particuliers, pour du locatif, et ce sont aussi des besoins que nous avons régulièrement sur la Ville ; et sur le permis de louer, oui nous avançons effectivement, pour aller vers le niveau supérieur de protection, toujours pour des logements au-dessus de 18 m², et donc c'est un sujet qui est en cours d'élaboration, qui devrait passer en début d'année 2024.

Mme HUARD : Vous ne m'avez pas répondu sur l'encadrement des loyers, il y a de plus en plus de villes qui le proposent, surtout en zone tendue.

M. le Maire : Il n'est pas question de passer à l'encadrement des loyers. C'est une mesure socialiste que nous refusons, c'est tout. On en pense ce que l'on veut, mais nous, on n'en veut pas.

Mme HUARD : Chacun choisit de protéger les propriétaires ou les locataires. Cela dépend. C'est un choix politique.

M. le Maire : Entre les deux guerres, l'encadrement des loyers qui a été appliqué pendant 20 ans a bloqué la construction en France. Moi j'ai appris ça à Sciences-Po dans les années 1960 et c'est resté ancré dans ma mémoire.

On passe maintenant à la suite de l'ordre du jour qui appelle d'abord deux questions écrites ; la première de Mme Huard qui est sur le centre de santé du Noyer Doré et donc je vous lis la question :

Question écrite de Madame Irène Huard
au nom du groupe Antony Terre Citoyenne

Monsieur le Maire,

Nous avons été informés que, après l'abandon de son projet de transfert de 6 centres de santé d'Île-de-France au Groupe Ramsay, la Croix-Rouge projette maintenant de fermer ces centres, dont celui d'Antony.

L'accès aux soins est identifié comme l'un des points faibles de la politique de la ville au sein du quartier du Noyer Doré. L'offre de soins s'est en effet réduite ces dernières années, avec le départ des médecins généralistes. Le centre reste néanmoins une structure indispensable pour l'accès aux soins dentaires et en gynécologie/obstétrique dans ce quartier.

- Avez-vous été informé par la Croix-Rouge de ce projet ?

- Quelles sont les informations dont vous disposez sur la poursuite de l'activité de ce centre ?
- La santé est un des axes prioritaires fixés pour le prochain contrat de ville. En cas de fermeture, quels seraient les dispositifs mis en place pour garantir l'accès aux soins pour la population ?
- La ville envisage-t-elle de créer, comme nous le demandons, un centre de santé municipal, pour mettre en oeuvre une politique globale de santé et de prévention au bénéfice des habitants ? Ce centre pourrait intégrer les actions menées dans le cadre du programme Espace Santé Jeunes, qui n'ont pas de lieu dédié.

En vous remerciant par avance de vos réponses, le groupe municipal Antony **Terre citoyenne** vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations républicaines.
Irène HUARD, pour le Groupe.

Voici ma réponse :

Nous n'avons pas été informés officiellement par la Croix Rouge de sa décision de fermer son centre de santé du Noyer Doré. Mais nous avons, comme vous, entendu la rumeur suivant laquelle c'était effectivement son intention de fermer tous les centres de santé qu'elle exploite en Ile de France.

Pour nous, ce n'est pas vraiment une surprise.

La Croix Rouge nous a laissé entendre il y a déjà deux ans qu'elle avait subi des pertes financières considérables dans ces 6 centres. Elle a indiqué le chiffre de 36 millions d'euros. Et rien qu'à Antony. Malgré l'activité réduite qu'elle a assurée, plus un seul généraliste et seulement quelques vacations

de dentistes, de gynécologues et de sage-femmes. Elle nous dit qu'elle y a perdu 700 000 euros l'an dernier.

Vous y croyez ? Pour nous, c'est incompréhensible.

Comme les autres villes du département concernées, nous avons reçu une proposition de rencontre, mais, à ce jour, aucune date n'a encore été fixée.

Mais comme nous estimions déjà depuis un moment que la Croix Rouge ne ferait rien pour relancer l'activité de ses centres, nous avons travaillé sur des projets de revitalisation de notre centre de santé.

Ce centre, c'est la ville qui en a acquis les locaux et qui les a aménagés en 2012 –1 million d'euros au total acquisition et aménagement pour 235 m².

Pour l'agrandir et lui permettre d'accroître son offre, nous venons d'acheter 130 m² de locaux voisins pour 0,3 million d'euros, qu'il faudra aménager. Si nous avons investi autant, c'est parce que, de longue date, nous tenons à proposer aux habitants du Noyer Doré l'offre de soins la plus complète possible. Il n'est donc pas question de laisser ce centre fermer sans réagir.

Ce que nous voulons, ce n'est pas un centre de santé municipal tel que vous le concevez, avec des médecins salariés, mais une maison qui ressemblera à celle qui vient d'ouvrir rue de l'Abbaye, une maison de santé pluridisciplinaire (MSP), ouverte à des médecins libéraux, qui, bien sûr, s'engageront à rester dans le secteur 1.

L'ouverture de telles maisons de santé est soutenue par l'ARS et par la Région Ile de France.

La ville a missionné la société Docteur House, filiale de Sodexo, et spécialisée dans la création de maisons de santé, pour l'accompagner dans ce projet et rechercher des médecins, ce qui, nous le savons, est particulièrement difficile en ce moment.

D'ores et déjà pourtant, nous avons reçu des candidatures de professionnels de santé souhaitant exercer dans le quartier.

Je tiens donc à vous rassurer, chère collègue. Nous voulons, tout autant que vous, améliorer l'offre de soins dans le quartier du Noyer Doré qui en a tant besoin, dans cette conjoncture si défavorable.

Donc, Mme Huard, je pense que vous êtes rassurée.

J'ai reçu aussi une question de M. Mauger :

Question écrite de Monsieur David Mauger au nom du groupe
Antony Terre Citoyenne

Monsieur le Maire,

Notre question tient en quelques mots.

Lors du conseil municipal du mois de juin, notre groupe municipal **Antony Terre citoyenne** vous a demandé la création d'une commission extra-municipale sur les modalités et la tarification des services périscolaires intégrant des élus des différents groupes et des représentants de parents d'élèves.

Vous nous aviez alors répondu que vous alliez créer, nous vous citons, «un groupe de travail informel avec tous les élus qui s'intéressent à ce sujet pour réfléchir aux conditions d'amélioration du taux d'effort ».

Quand allez-vous mettre en place ce groupe de travail ?

En vous remerciant par avance de votre réponse, le groupe municipal **Antony Terre citoyenne** vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations républicaines.
David Mauger, pour le groupe.

Voici ma réponse :

Je vous avais effectivement répondu que j'étais d'accord pour créer un groupe de travail informel avec tous les élus qui s'intéressent au taux d'effort et qui souhaitent le faire évoluer.

Nous pouvons commencer à y réfléchir dès à présent. J'invite donc tous les élus qui le souhaitent, de la majorité comme de l'opposition, à me faire parvenir leurs projets sur cette question.

Donc allez-y, faites-nous part de votre projet, dans le groupe LREM ils ont souhaité également faire avancer les choses, ils m'envoient également leur projet et nous allons en discuter.

Et maintenant, avant de passer encore à l'ordre du jour, je propose à Fabien Hubert d'intervenir pour donner toute l'information souhaitable sur les résultats de la consultation sur la rue Mounié.

- Résultats de la consultation sur la rue Mounié :

M. HUBERT : Effectivement, je vais être succinct dans la mesure où le détail a été donné dans le bulletin municipal du mois dernier, mais il nous semblait

important de revenir sur cette consultation dans la mesure où effectivement elle a fait l'objet, et il faut le noter, d'un large consensus de la part des Antoniens, et c'est appréciable puisqu'effectivement elle s'inscrit dans la continuité d'une démarche lancée en 2019 où nous avons lancé une première consultation sur l'avenir de la rue Mounié afin de déterminer les principales priorités des Antoniens pour l'avenir de cette rue, une consultation qui avait fait l'objet d'un large taux de réponses puisque plus de 5.000 Antoniens avaient répondu, on était à l'époque sur une consultation par voie papier à l'adresse de tous les Antoniens. Et cette année, avec une consultation qui a été principalement faite par voie digitale, on a atteint des scores très honorables puisque près de 1.800 Antoniens ont répondu à la consultation, c'est cela que l'on souhaitait souligner et dont on souhaitait se féliciter, c'est qu'effectivement une très large majorité d'Antoniens se sont déclarés favorables au projet et pas seulement favorables puisque le pourcentage d'Antoniens favorables est de 83 %, mais le pourcentage d'Antoniens très favorables est lui-même supérieur à la barre des 50 %, elle est de près de 54 %.

Ils nous ont également fait remonter quelques autres thématiques qui seront prises en compte, notamment leur souhait de voir une végétalisation la plus forte possible, avec des arbres en pleine terre et des parterres fleuris et perméables, également la présence de bancs autour des arbres, et puis

d'arceaux permettant de stationner les vélos dont les Antoniens ont également souhaité le renforcement de la présence.

Voilà pour la partie quantitative, je vous disais, avec des scores très nets sur ces 1.800 Antoniens.

Et maintenant, un aspect un peu plus qualitatif, on en vient sur des sujets qui ont été remontés comme étant des craintes principales des personnes défavorables, c'est-à-dire les 17 % de personnes défavorables au projet. C'est principalement le risque d'embouteillage. C'est un risque déjà pris en compte puisqu'effectivement le projet actuel, et c'est son objectif, c'est de permettre le désengorgement d'une rue qui est déjà fortement embouteillée. Donc effectivement ce risque d'embouteillage est déjà pris en compte, les difficultés de stationnement viennent au deuxième rang des préoccupations des personnes défavorables ; et puis l'absence de pistes cyclables pour 12 % des 17 % de personnes défavorables.

Et puis toujours dans cet aspect qualitatif, des Verbatims nous ont été remontés et suivent un peu ces remarques. 90 personnes ont remonté le besoin, enfin le manque d'une piste cyclable qui selon eux était important. Effectivement, c'est la principale des remarques dans les Verbatims, mais qu'il faut relativiser parce que cela ne représente quand même que 4 % des votants. Et puis ensuite, à titre un peu plus accessoire : 24 personnes nous ont respectivement remonté la préoccupation quant au risque d'embouteillages pour eux et l'absence de piétonnisation d'autre part.

Voilà, je m'en tiens là. De toute façon vous retrouverez la quasi-totalité de ce que je viens de vous dire dans le bulletin municipal du mois dernier si vous souhaitez plus de détails sur cette consultation. On souhaitait effectivement y revenir en conseil municipal pour souligner l'excellent taux de participation parce que près de 2.000 personnes sur une Ville de 60.000 habitants, on peut avoir l'impression que pour une consultation c'est peu, mais ce n'est pas le cas, c'est un excellent taux de participation si l'on prend les ratios habituels d'une part, et d'autre part effectivement un taux d'approbation et d'avis favorables qui déterminent l'avenir du projet et qui nous permettent d'envisager sereinement l'avenir de la rue Mounié.

M. MAUGER : Je vous remercie pour cette présentation. Alors la rue Mounié, c'est un projet qui vient de loin puisqu'au total il y aura eu trois consultations, la première en 2019, la seconde au moment de l'été, et une qui vient de se terminer. Moi, je me souviens un petit peu des résultats de 2019, alors ils ont été rappelés au moment de la consultation de cet été, mais en occultant un chiffre, je ne sais pas pourquoi : C'était les 62 % qui demandaient plus de places pour les vélos. Si vous comparez les résultats dans « Vivre à Antony » en janvier 2020 et ce qui a été mis dans Vivre à Antony au moment de l'été, soi-disant pour rappeler les résultats 2019, il y a un chiffre qui est occulté, ce sont les 62 % des personnes qui se sont prononcées pour plus de places pour les vélos. Ce chiffre a disparu. C'est assez cohérent avec la suite, effectivement.

Par la suite, vous avez commandé une étude de pacification de l'hypercentre, on peut y lire que parmi les coronapistes, certaines seront « certaines d'être maintenues » : le contresens cyclable de la rue Mounié, le contresens cyclable de la rue Péri et le contresens cyclable de la rue Velpeau, aujourd'hui on a compris qu'était abandonné ce contresens de la rue Mounié. Je vous fais l'historique parce que pour moi c'est assez choquant de voir à quel point ce qui a été dit au fur et à mesure est absolument contredit par le dernier projet.

Je poursuis : L'objectif premier de cette étude était de réduire la circulation dans la rue Mounié. Elle proposait notamment d'instaurer une zone de rencontre. Ce n'est plus votre projet. Ou une zone piétonne. Ce n'est pas plus votre projet, partiel sur la rue Mounié et éventuellement sur l'extrémité de la rue Velpeau. Et c'est d'ailleurs dans ce dernier cas, dans le cas où il y aurait la création d'une zone piétonne, dit l'étude, qu'il était indispensable de créer une nouvelle entrée/sortie du parking sur la RD 920. C'est-à-dire que ce projet de nouvelle entrée parking, il vient à la base d'une idée de piétonnisation de la rue Mounié. Vous avez fait la première partie du projet, un nouvel accès au parking, en revanche, vous renoncez à la piétonnisation de la rue Mounié.

Je poursuis : vous avez lancé un appel d'offres au deuxième semestre de l'année 2022 pour la création de cette rampe d'accès, donc jusque-là on était dans la continuité de la réflexion sur la rue Mounié, en parallèle vous avez

lancé un appel d'offres aux entreprises pour le réaménagement de la rue Mounié. Cet appel d'offres, il prévoyait effectivement une seconde partie de la rue Mounié piétonnisée et une première partie à double sens de circulation, ce qui offrait un certain nombre d'inconvénients. C'est sans doute pourquoi ensuite vous avez changé de projet. Mais on en vient aujourd'hui à une rue Mounié où il n'y aura plus de contresens cyclable et où il y aura une seule file de circulation, en file indienne, voitures et vélos, et c'est en contradiction complète avec le schéma directeur cyclable que l'on a adopté à Antony il y a quelques mois, qui classait la rue Mounié dans les voies structurantes du schéma directeur cyclable. C'est encore repris dans les documents du Département. C'est repris dans les documents de Vallée Sud y compris dans le projet arrêté de PLUi : la rue Mounié est une voie structurante du point de vue cyclable. Vous l'ignorez totalement dans votre projet.

Je poursuis : vous aviez annoncé lors de la consultation de cet été qui, je le rappelle, ne portait que sur les aménagements, cela ne portait pas sur la circulation proprement dite, vous aviez annoncé qu'il y aurait une troisième consultation au cours de l'automne portant sur la circulation. Finalement, cette troisième consultation, elle ne contient qu'une question, en gros c'est « Avez-vous des questions ? ». Voilà. Moi je m'attendais à avoir les résultats de cette consultation-là, puisque nous avons eu, comme vous l'avez dit, le résultat de la consultation de cet été dans le BMO. J'imaginai que vous alliez nous dire effectivement à la fin du mois de novembre : voilà ce que les

Antoniens nous ont retourné, par rapport cette fois-ci au projet de circulation, à savoir, cela a été décrit, une voie sans trottoirs, qui sera à 20 km/h, mais sans être une zone de rencontre, pour une raison d'ailleurs assez énigmatique, et ce scénario, il est rejeté par l'étude. Il est rejeté par l'étude au motif qu'il ne remplit pas les objectifs. Il y a un encadré rouge disant « ce scénario ne remplit pas les objectifs », il ne remplit pas les objectifs de réduction de la circulation automobile. Moi, ce que je retiens de votre scénario, c'est que vous préservez le flux de transit de la rue Mounié. Est-ce que c'est vraiment ce que vous souhaitez pour notre ville ? Parce que c'est ça qui va se passer. C'est évidemment ça ! Moi je suis choqué par votre projet tel qu'il est actuellement et je pense qu'il mériterait une communication. On va voir plus tard qu'il va y avoir une enquête publique sur l'histoire des ancrages des luminaires sur les immeubles de la rue Mounié, je pense que cette enquête publique devrait être beaucoup plus large, et je pense qu'en termes de développement durable, nous sommes en train de rouler à contresens ! Vraiment, ça ne va pas. C'est complètement rétrograde.

M. HUBERT : Eh bien merci pour ces questions qui sont les vôtres, qui vous appartiennent. Vous vous dites choqué par le projet actuel, moi ce qui me choque en fait, c'est qu'à aucun moment vous ne considérez le fait que ce projet fasse l'objet d'une approbation aussi massive par les Antoniens, et vous choisissiez de ne retenir que votre analyse, c'est-à-dire un peu comme tout à l'heure Madame Huard, votre vérité à vous, votre analyse, mais

absolument pas le phénomène quand même massif. On ne parle pas d'une approbation qui serait... mitigée. On est sur 83 % d'approbation de ce projet ! Les Antoniens, ils ont des yeux, ils savent lire, on leur a proposé un projet qui présentait des visuels, qui présentait des explications sur ce que recouvrait ce projet, on n'est pas dans quelque chose de modéré. On est dans quelque chose qui fait l'objet d'une approbation et d'un taux d'approbation massif. Voilà. À aucun moment dans votre analyse vous n'êtes revenu là-dessus. Donc moi, c'est ça qui me choque. Après, tout le reste, c'est une analyse qui vous appartient.

M. MAUGER : Ce que les Antoniens ont approuvé, ce sont les aménagements, ce n'est pas la circulation. Il n'était pas écrit au moment de la consultation de cet été qu'il n'y aurait pas de voie cyclable. Il fallait peut-être le deviner mais nous, nous avons organisé une réunion publique en partie sur ce sujet-là. D'accord ? Les Antoniens ne comprenaient pas, ils n'étaient pas capables de savoir avec certitude s'il y avait une voie cyclable ou pas, si le « double sens cyclable » serait là ou pas ? Donc, vous avez enfumé les Antoniens parce que vous avez fait une consultation pendant l'été sur les aménagements, sur les arbres, sur des choses qui sont importantes, mais pas sur la circulation. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai !

M. HUBERT : Mais avec vous, c'est toujours pareil, vous avez fait une réunion publique mais il y avait combien de personnes à cette réunion publique ? Et donc cette réunion publique a plus de valeur à vos yeux que les 1.765

Antoniens qui ont répondu à notre consultation ! Enfin la démocratie participative, ce n'est pas à géométrie variable quand ça vous arrange d'en considérer les résultats, et ce n'est pas de les évacuer quand cela ne vous arrange pas !

M. MAUGER : Non mais l'objet de la réunion publique, c'était de comprendre votre projet puisque jusque-là il était nébuleux. On ne savait pas.

M. le Maire : Vous avez terminé ? Je pense que l'on peut passer maintenant au point 1 de l'ordre du jour.

1 - VERSEMENT DE DEUX SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

POUR LA VILLE DE SDEROT, VILLE JUMEELEE AVEC ANTONY, VICTIME DE L'ATTAQUE DU 07 OCTOBRE 2023 –

POUR LES POPULATIONS CIVILES DE LA BANDE DE GAZA –

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Le point 1 de l'ordre du jour est le versement de deux subventions exceptionnelles, compte tenu des circonstances que nous connaissons tous : D'abord verser une subvention de 50.000 € à la Ville de Sdérot qui a été au premier rang dans l'attaque du Hamas du 7 octobre. Sdérot est jumelée avec Antony depuis 1984, cela fait donc presque 40 ans que nous sommes jumelés.

Sdérot avait déjà subi à peu près 20 morts, une vingtaine de morts, peut-être un peu plus maintenant, du fait des bombardements, sur 20 ans de

bombardements il y a eu à peu près 20 morts, ou 25 morts, là, c'est 40 morts ! 40 morts en un seul jour par l'attaque du Hamas ; plus des dizaines de blessés. Le nombre, je ne le connais pas exactement mais c'est un nombre très élevé de blessés.

Et donc nous proposons de verser une subvention exceptionnelle de 50.000 € à la Ville de Sdérot comme nous avons fait pour Taroudant qui est aussi une ville jumelle, plus récemment, et pour laquelle nous avons également proposé un versement de 50.000 €. Alors que pour les catastrophes qui nous concernent moins directement, nous proposons plutôt 20.000 €. Je rappelle que le Département des Hauts-de-Seine qui a d'autres moyens que les nôtres, qui a un budget de 2 milliards d'euros, verse 100.000 € quand il y a une catastrophe comme celle-là, donc qu'Antony verse 20.000 €, je crois que c'est quand même pas mal pour nos moyens.

Donc je propose que nous versions 20.000 € à l'association ACTED qui est présente dans la bande de Gaza depuis 2008 et qui dispose d'une forte capacité de réactivité pour mener à bien les opérations militaires pour les victimes civiles des combats sur la bande de Gaza.

Donc ce sont deux délibérations différentes : l'une de 50.000 € pour la Ville de Sdérot et l'autre de 20.000 € à l'association ACTED pour les victimes civiles de la bande de Gaza.

Le Département des Hauts-de-Seine a voté une délibération presque identique, sauf que ce n'est pas à Sdérot mais à la Croix-Rouge israélienne ;

et une subvention à ALTED pour Gaza. La Ville de Paris, je crois que c'est 100.000 € ; et la Région Île-de-France 120.000 pour toujours à peu près les mêmes termes, sauf que nous, nous versons à Sdérot, parce que nous sommes jumelés avec Sdérot. Les autres instances ont choisi plutôt pour la Croix-Rouge israélienne. Voilà ce que je vous propose.

M. HUBERT : Pour donner un peu plus de détails sur Sdérot, effectivement c'est notre ville jumelle amie depuis de nombreuses années. Et effectivement, le traumatisme qu'a connu cette ville est un traumatisme absolu puisque quand on a découvert l'horreur du 7 octobre, les premières images qui nous sont parvenues, c'était des images de Sdérot..., des pick-up qui massacraient à tout va ! Les images des personnes abattues aux abribus, c'était à Sdérot, les images de mères abattues avec leurs enfants qui se cachaient derrière et qui heureusement étaient sauvés, c'était à Sdérot, ensuite il s'en sont pris au commissariat où ils ont massacré les forces de police présentes, et puis ensuite, ils se sont positionnés sur le toit du commissariat où ils ont abattu à vue tout un tas de personnes, des passants, des civils. Donc c'est une ville qui a énormément souffert. Et on est en contact aussi avec l'association de la communauté juive d'Antony que l'on a aidée à lancer une levée de fonds pour Sdérot, qui a récolté près de 34.000 € de dons de la communauté juive mais aussi de beaucoup d'Antoniens non juifs qui se sont sentis extrêmement touchés par la situation ; donc effectivement, notre subvention communale

vient en complément maintenant de cette somme de 34.000 €, de ces dons de 34.000 €.

Pour vous donner un état de la ville actuellement, Sdérot demeure traumatisée, l'essentiel de la population a été évacué, il ne restait pratiquement plus personne il y a quelques semaines de cela ; les gens commencent à revenir mais demeurent traumatisés par ce qu'ils ont vu, par ce qu'ils ont subi, et donc effectivement, notre subvention vise tant à la reconstruction physique de la ville qui a énormément souffert matériellement qu'à un soutien psychologique aux personnes qui se sont retrouvées complètement traumatisées par cette situation.

M. ÉDOUARD : Bonsoir M. le Maire, bonsoir à tous et à toutes. Nous sommes évidemment favorables à l'octroi d'une subvention à notre ville jumelle de Sdérot durement touchée par l'attaque du 7 octobre, nous sommes en accord avec le montant qui est à la hauteur de ce que nous avons fait pour Taroudant il y a peu, nous sommes aussi favorables à l'octroi d'une aide aux populations civiles de la bande de Gaza touchées par les bombardements massifs de ces dernières semaines et isolées du reste du monde par le blocus israélien depuis 2007. En revanche, nous regrettons que vous ayez limité l'aide à Gaza à moins de la moitié de l'aide apportée à Sdérot. On pourrait penser qu'une vie vaut une vie, et là vous aidez une ville de 20.000 habitants d'un état riche d'un PIB de plus de 50.000 dollars davantage qu'une communauté de 2

millions d'habitants avec un PIB dix fois moins élevé. Alors effectivement, Sdérot est notre ville jumelle et Gaza ne l'est pas.

Nous avons justement demandé à l'occasion du séisme de Taroudant d'établir un jumelage avec une ville palestinienne. Donc ce soir, je renouvelle cette demande en vous proposant la Ville de Tulkarem qui se situe au nord de la Cisjordanie.

Enfin, je vous rappelle qu'il y a deux mois, vous étiez favorables à l'ouverture de la commission extramunicipale de jumelage aux groupes minoritaires de notre assemblée, il fallait une délibération du conseil pour changer sa composition, je ne vois rien à l'ordre du jour de ce soir à ce sujet.

M. HUBERT : Je vais vous refaire la même réponse que je vous ai déjà faite sur les jumelages sur le fait de nouer un nouveau jumelage, on n'est pas là dans des effets de manche et puis des effets de montrer... D'ailleurs vous aurez noté que l'on n'a pas créé de jumelage particulier avec une ville ukrainienne dans un objectif de simplement afficher quelque chose à un instant donné, qui ne serait ensuite plus suivi d'effets, les jumelages, ce n'est pas ça. Les jumelages, ce sont des relations de long terme, et aujourd'hui, on a énormément de gens qui viennent nous voir, -et là je ne fais pas d'exclusive du tout- qui viennent nous voir en nous demandant de créer un jumelage, mais le but d'Antony, ce n'est pas d'afficher 220 pays sur ses panneaux à l'entrée de la Ville pour montrer qu'on est jumelés avec la terre entière ! Le but des jumelages, c'est de créer des partenariats de long terme avec des

villes, de créer avec une logique de projets, et ça, ça ne se décrète pas. Il ne s'agit pas de dire et de proposer... moi je peux te proposer une ville nigériane, une ville slovaque, une ville polonaise, il ne s'agit pas de décider que... Il faut un groupe qui décide qu'il a des projets et des envies sur un jumelage donné et que c'est autour d'une ville donnée qui répond à des spécificités, qui répond à ce que nous, nous avons sur Antony, et il s'agit de montrer qu'il y a une logique à développer un partenariat avec cette ville-là, mais le but du jeu ce n'est pas de dire : allez hop, on crée un jumelage ! Des jumelages créés dans cette logique-là, on en a eu et ils sont morts ! Ils n'existent plus. Un jumelage avec la Tunisie, un jumelage avec l'Afghanistan, un jumelage avec la Russie. Ces jumelages ont été créés dans cette logique-là et maintenant, il ne se passe plus rien et ce n'est pas notre intérêt, ce n'est pas notre envie. Et effectivement ce n'est pas le but de dire, parce qu'il y a une émotion instantanée : on crée un jumelage et puis ensuite il ne se passe plus rien, ce n'est pas ça la logique de jumelage.

M. ÉDOUARD : Cela n'a rien d'instantané, la preuve c'est qu'on en a déjà parlé il y a trois mois !

M. le Maire : Je propose que l'on passe au vote. La réunion va être longue ce soir, donc on passe au vote. Tout d'abord pour la subvention à Sdérot.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : La subvention maintenant à l'association ACTED pour les victimes civiles de la bande de Gaza : qui est-ce qui est contre ?

M. REYNIER : Monsieur le Maire, j'ai le pouvoir de Monsieur Aviel Bensabat qui vote contre.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 voix Contre : M. BENSABAT.)

M. le Maire : Les deux subventions sont votées et je propose que l'on passe maintenant au point 2 de l'ordre du jour.

2 - CLOTURE DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION RELATIVE A LA DEFINITION ET A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE QUARTIER DU NOYER DORE AU TRAVERS DU CONTRAT DE VILLE ET DE SON ANNEXE 2020-2022

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

M. BEN ABDALLAH : Ce conseil sera long donc je serai bref. Il vous a été soumis en sus des documents relatifs aux séances de la mission d'information et d'évaluation de la politique de la Ville un rapport de clôture. Je remercie l'engagement sans faille des services de la Ville à la réalisation de cette mission et de son rapport. Je rappellerai que cette mission a débuté le lundi 27 mars et s'est terminée le jeudi 16 novembre dernier. Il s'est tenu six séances au cours desquelles plusieurs sujets ont été abordés, du cadre institutionnel de la politique de la Ville au plan national de rénovation urbaine

et son impact au Noyer Doré. Il y a eu à cet égard l'audition du directeur général de Hauts-de-Seine Habitat, Monsieur Fabien Mamane ; l'audition de la structure du dispositif de réussite éducative à Antony ; l'évaluation du contrat de Ville, notamment avec l'audition du directeur de Pôle ressources politiques de la Ville Monsieur Guillaume Dejardin, nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet plus tard. Il y a eu aussi l'évaluation de l'annexe du contrat de Ville avec l'audition du Conseil citoyen, des acteurs de politique de la Ville comme Femme relais, Gygo, Activ doré, le club Ado Réussite ou Permis de Vivre la Ville ; et puis les membres ont pu aussi avoir l'audition de Madame Chaharazed Bouslah qui est la déléguée auprès de la Préfète à l'égalité des chances du département des Hauts-de-Seine.

Qu'est-ce que cette mission a permis d'établir ? En premier lieu, je noterai un satisfecit de l'État sur l'évaluation conduite en 2022 du contrat de Ville et des pratiques participatives de notre Ville, notre Conseil citoyen à cet égard est établi, autonome, et c'est un des rares qui a survécu dans le sud des Hauts-de-Seine au passage du temps. En second lieu, de véritables réalisations : le quartier a tout d'abord connu une transformation d'ampleur qui l'a doté d'équipements qui ont permis notamment un renforcement du droit d'accès à la pratique sportive par exemple comme le complexe Éric Tabarly, à la culture comme la médiathèque Arthur Rimbaud avec un plan d'investissements d'ailleurs de 140 millions d'euros ; une transformation qui a embelli ce quartier et qui a été reconnue par l'ANRU comme l'une de ses 50 réussites.

Ensuite il faut noter que la Ville poursuit ses efforts en matière de cadre de vie, notamment par le dispositif de Gestion Urbaine de Proximité qui a été présenté au cours de cette commission, par une approche participative avec les habitants, notamment en association directe avec le conseil citoyen renforcé récemment encore par une stratégie d'investissements fléchés par la Ville.

Alors quel est ce périmètre prioritaire dont on parle dans ce quartier du Noyer Doré ? Ce sont quelque 3.660 habitants, environ 1.530 ménages qui sont confrontés, donc un individu sur trois, à de la pauvreté, c'est-à-dire moins de 1.158 € mensuels pour vivre. La Ville est parvenue à stabiliser ce taux de pauvreté et on doit considérer qu'il s'agit d'une réussite dans la mesure où une affectation sur deux dans ce quartier dans un logement provient dans ce périmètre d'un droit opposable au logement. Sans surprise : un jeune de la tranche d'âge 11/14 ans sur trois est exposé à un facteur de risques, c'est-à-dire des familles monoparentales, des familles nombreuses, des parents qui traversent des longues périodes d'inactivité. La Ville s'est dotée sur cela de moyens d'action via une véritable continuité éducative, je pense notamment au dispositif de la réussite éducative, je pense aussi à notre prévention spécialisée qui a fait l'objet d'une mission, si vous vous en rappelez, mes chers collègues, en 2021.

Par ailleurs, je citerai aussi le fait que la Ville a œuvré à la libération des potentiels économiques de quartier : l'emploi est important, le taux d'activité

reste bas, 57 % des adultes sont actifs contre 71 % à Antony. Des parcours de vie plus chahutés, des faibles niveaux de formation, conduisent à cette situation à laquelle la Ville répond par une amélioration de l'employabilité de ces publics. La solidité de la FJ a permis notamment à la Ville d'intégrer dès janvier 2021 le plan régional d'insertion pour les jeunes, le PRIJ, qui n'est pas un dispositif mais qui est une méthode opérationnelle visant justement à renforcer l'employabilité. La Ville n'oublie pas pour autant les adultes. Il y a les contrats relais, les chantiers d'insertion. Demain ce sera l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée qui d'ailleurs était un projet initialement porté par le Conseil citoyen.

Pour autant, et je conclurai ici, il reste de vrais défis qui devront être abordés à la prochaine contractualisation. J'en citerai trois :

- D'abord la cohérence entre la géographie prioritaire de ce quartier, de ce périmètre, et l'éducation nationale. Rien ne sert de renforcer le périscolaire si l'école n'est pas adaptée à nos enfants, premier point.
- Deuxième point : la santé, mais Monsieur le Maire a répondu sur cette question sur les intentions de la Ville, et nous aurons besoin de toute façon de débattre sur tous ces sujets.
- Et troisième point : c'est la conclusion des émeutes que nous avons eues cet été ; je pense particulièrement à nos jeunes les plus fragiles. D'ores et déjà la Ville a renforcé sa médiation jeune, notamment avec l'apport de trois nouveaux éducateurs qui sont issus de notre milieu associatif. Mais il faudra

aussi leur redonner de la perspective et surtout les réconcilier avec le respect de nos institutions, en un mot lutter comme l'avait dit Monsieur le Maire contre le mal qui les ronge. Je vous remercie.

M. MONGARDIEN : J'ai participé à cette mission d'information et en premier point, je voudrais reconnaître l'action de la mairie sur un certain nombre de sujets qui est assez remarquable, notamment au niveau éducatif. Ce que je regrette, c'est que cette action soit limitée à la mairie et qu'il n'y ait pas un relais au niveau du Département. Ça, je le trouve franchement regrettable.

La politique de rénovation urbaine aussi est plutôt à remarquer. Là maintenant il y a quand même un constat d'insuffisance de cette rénovation au niveau national, donc voyez, je parle même du niveau national. Il y a l'implication de la Ville et il y a aussi le tissu associatif que l'on a, que moi j'ai découvert dans le quartier, qui est assez important, c'est un facteur majeur. J'aimerais que le conseil citoyen qui, comme vous l'avez dit, a survécu, prenne vraiment toute sa place, et qu'il soit aussi plus représentatif et avec une participation plus forte. Parce que j'ai aussi assisté au fait que la nomination du conseil citoyen n'est pas toujours facile, il n'y a peut-être pas assez de candidats qui se présentent.

Après, c'est un quartier dans lequel j'ai entendu des personnes se plaindre que la mixité qui existait à une époque a tendance un peu à se réduire. Des gens qui vivaient sur ce quartier-là m'ont fait part de ce type de chose ; de plus il faut faire aussi attention peut-être à une montée du communautarisme.

Alors il y a un certain nombre d'actions qui sont engagées par la mairie pour aller contre cela, je trouve que c'est aussi très bien. Et renforcer le travail sur les valeurs de la République, spécialement dans ce quartier, je pense que c'est aussi un point important.

J'ai découvert récemment qu'il y avait même une association sportive, l'association sportive de rugby à Antony, qui intervenait sur les quartiers prioritaires en mettant en avant justement l'action et l'intégration par le rugby ; ils ont principalement commencé sur Châtenay et ils comptent bien se développer sur le quartier prioritaire d'Antony aussi, je trouve que c'est très positif. Si l'on peut associer des acteurs sportifs à ce type d'action, ce sera profitable pour tout le monde, parce qu'ils combinent justement des valeurs du sport mais aussi des valeurs éducatives, puisqu'ils prennent en compte toute la journée : le matin pour faire du sport et l'après-midi pour les accompagner au niveau éducatif, en leur offrant un repas à midi, en plus.

Maintenant, là où il faudrait encore travailler, c'est sur le fait d'essayer de briser cet effet un peu ghetto et sur le fait que la densité de logements sociaux soit si importante dans le quartier. Alors je sais que la première partie de la rénovation a pour visée cela, il faudrait aller un peu plus loin et accepter aussi en contrepartie qu'il y ait des logements sociaux qui apparaissent ailleurs dans Antony, et qu'il y ait une meilleure répartition sur l'ensemble de la commune parce qu'aujourd'hui ce n'est pas encore le cas. Et là on aura vraiment une véritable mixité au niveau de la commune.

Dernier point pour ces personnes-là et pour d'autres habitants d'Antony : on commence à avoir un tissu de logements sociaux, même s'il n'est pas encore au quota, mais il manque le seuil intermédiaire entre l'accession à la propriété et la sortie des logements sociaux où pour beaucoup d'Antoniens, le gap, la marche est beaucoup trop haute, et la seule solution, notamment quand la famille grandit, c'est de s'exiler d'Antony, ce qui est quand même assez regrettable. J'ai vu que sur Antonympole on commence à parler de solutions de type BRS, je pense que c'est une piste à explorer et qui peut apporter en partie une réponse à cette problématique-là.

M. MAUGER : Je vous remercie pour ce rapport de mission. Je remercie beaucoup le service en charge de la politique de la Ville pour la richesse des informations et des réponses obtenues tout au long de cette mission, ainsi que les personnes auditionnées par la mission.

Je ferai d'abord quelques commentaires généraux sur les missions d'information : elles sont rendues possibles par la législation, demandées généralement par des élus minoritaires, certaines communes prévoient d'en confier la co-présidence ou un poste de co-rapporteur à l'opposition. C'est une proposition que j'ai faite lors de la réunion de l'installation. Des élus de la majorité l'ont malheureusement refusée. En termes de durée, la mission est allée bien au-delà des six mois réglementaires, en raison notamment de multiples reports de réunions et de l'étendue des sujets que nous devions aborder.

Enfin, j'ai proposé, comme cela se fait ailleurs, que cette mission débouche sur des préconisations consensuelles, partagées par tous les élus, là encore, l'idée a été écartée sans qu'on échange ne serait-ce qu'un petit peu sur le sujet et sur ce que l'on aurait pu proposer.

Pour faire simple, il ressort bien évidemment de cette mission que le contrat de Ville du Noyer Doré tel qu'il a été conçu puis appliqué possède des points forts et des points faibles. Alors pourquoi s'intéresser en particulier au quartier du Noyer Doré ? C'est parce qu'il concentre un grand nombre de logements sociaux comme cela a été dit, où habite une proportion importante de familles fragiles. Les écarts de revenus d'ailleurs entre ce quartier et le reste de la ville ne cessent de se creuser. Ce n'est pas le seul quartier, et l'analyse des besoins sociaux en identifie d'autres, mais à une échelle plus petite ; c'est donc dans ce quartier que l'État accorde des moyens supplémentaires, des moyens donnés à ce que l'on appelle « la politique de la Ville » dans le cadre d'un contrat de Ville.

Parmi les points forts de ce contrat de Ville, il y a la Réussite Educative avec ses cellules de veille, avec les activités proposées par les associations, l'extension récente d'ailleurs de certaines des actions jusqu'à la classe de seconde. Il y a quelques années la situation n'était pas aussi simple pour la réussite éducative avec la disparition notamment soudaine de l'association Nouvelles Dimensions, et aussi avec une part devenue très importante d'enfants hors quartiers politique de la Ville qui bénéficiaient de certains

ateliers qui du coup avaient du mal à être efficaces avec les premiers bénéficiaires visés. Aujourd'hui, la réussite éducative fonctionne parfaitement même s'il lui reste toujours autant de défis à relever et avec malheureusement encore relativement peu de sorties positives de ce dispositif.

Parmi les points faibles, j'énumérerai la santé, le commerce, la jeunesse, l'hygiène. Alors rassurez-vous, je vais nuancer et préciser pour chacun de ces domaines : concernant l'hygiène, le « Diagnostic en marchant » et « la Gestion urbaine de proximité », notamment grâce à l'engagement déterminé du Conseil citoyen du Noyer Doré, permettent d'avoir un diagnostic précis des besoins mais il faut plus de volonté de la part du principal bailleur, Hauts-de-Bièvre Habitat, et une meilleure coordination avec les autres acteurs que sont la Ville et le Territoire Vallée Sud. Donc cela débouche sur une première préconisation à mon avis qui est de confier à un opérateur unique la question de l'hygiène du quartier pour le compte à la fois de Hauts-de-Bièvre Habitat, de la Ville, et du Territoire.

La Ville et la Préfecture ont organisé une réunion publique au mois de septembre, c'est rappelé dans le rapport de mission, dans le cadre de la co-construction du prochain contrat de Ville. Il en est ressorti de la part des habitants plusieurs demandes fortes : le besoin de plus de propreté et d'hygiène, on en a parlé ; une Maison des Jeunes ; plus de médiateurs ; le maintien du centre de santé ; l'ouverture de la piscine pendant les vacances ; plus de places en crèche ; et surtout un meilleur accompagnement vers

l'emploi. En termes d'accompagnement vers l'emploi, vous avez reconnu, Monsieur le Maire, lors de cette rencontre avec les habitants, que c'est un point sur lequel les engagements n'ont pas été tenus. À partir de ce constat partagé, nous pouvons supposer qu'il y aura plus d'efforts dans le prochain contrat.

J'ai entendu qu'il serait question d'un nouveau dispositif avec la mission locale qui manquerait d'un lieu pour pouvoir démarrer. Est-ce que vous pouvez le confirmer ?

Concernant les jeunes, le manque de médiateurs vous a amenés à en recruter en urgence au moment des révoltes du début de l'été. Mais n'oublions pas que c'est sur la durée que le rôle des éducateurs et des médiateurs peut produire ses effets.

De façon assez évidente, la santé est un point noir : je citerai à la fois la fermeture annoncée du centre de santé dont on a parlé tout à l'heure, le manque de médecins traitants dans le quartier et au-delà, dans la Ville, la non-réalisation d'un espace Santé Jeunes dans un lieu identifié comme cela avait été initialement prévu.

Nous nous étions aussi inquiétés du déménagement du centre communal d'action sociale. On nous a finalement rassurés en nous disant qu'il resterait dans ses locaux actuels, donc à proximité du quartier en politique de la Ville et nous nous en félicitons.

En revanche, la Poste Pajeaud, non loin, confirme sa fermeture et cela n'a pas suscité chez vous, Monsieur le Maire, le moindre émoi au dernier conseil municipal alors que la poste, il faut le rappeler, est le seul établissement bancaire à avoir une mission d'accessibilité bancaire qui est si importante pour les populations fragiles.

Du côté enfin du Conseil citoyen du Noyer Doré, il y a une demande tout à fait légitime de reconnaissance de son rôle et du travail de ce conseil. Vous avez d'ailleurs indiqué qu'il serait fait appel au cours de la mission à une tierce partie pour tenter de rapprocher la Ville et le Conseil citoyen, je pense qu'un certain nombre d'engagements de la part de la Ville en termes de méthode de travail avec le Conseil citoyen seraient les bienvenus avant même le prochain renouvellement du Conseil citoyen. J'observe que parmi les auditions menées dans le cadre de cette mission, celle du Conseil citoyen fait partie des plus substantielles, et pourtant on ne la retrouve pas véritablement dans le rapport de la mission, et c'est vraiment dommage.

Une autre préconisation : formaliser la présence de représentants du Conseil citoyen au sein des instances de pilotage du contrat de Ville. Et j'en terminerai ici.

M. BEN ABDALLAH : Quelques éléments de réponse et de clarification : je ne reparlerai pas de la Santé puisqu'on a eu l'occasion, d'échanger, Monsieur Mauger, et puis M. le Maire s'est exprimé de manière claire sur ce sujet, donc je pense qu'il est inutile que l'on insiste sur ce point.

En ce qui concerne les éducateurs : je vous trouve un peu dur sur eux quand même, parce que vous avez demandé une mission en 2021 sur l'accompagnement du Suivi Jeunes, il ne faut pas sous-estimer le travail qu'ils ont fait pendant des années, et si ce quartier a été relativement sûr, et pas la prise je dirais d'une délinquance récurrente présente et même durant ces émeutes, si nous n'avons pas eu des émeutes d'une intensité aussi forte dans la continuité de ce quartier, à savoir le Grand Ensemble, c'est quand même grâce à eux, grâce au travail qu'ils ont fait pendant des années. Donc je ne voudrais pas qu'on les oublie dans cette histoire, même si aujourd'hui il y a eu une demande de la part des citoyens d'avoir des éducateurs du quartier, nous avons accédé, Monsieur le Maire a accédé à cette demande, nous avons renforcé avec trois éducateurs qui viennent du milieu associatif de ce quartier, et donc là il s'agit d'une demande spécifique. Mais il ne faut pas encore une fois, il ne faut pas ... comment dire, dénigrer le travail d'écoute, parce qu'ils nous ont permis notamment d'accéder aux PRIJ, et Monsieur Mauger j'ai entendu ce que vous avez dit sur les éducateurs, vous avez dit textuellement que nous avons embauché des éducateurs « en urgence », ce qui est faux. C'est faux !

Encore une fois, sur les éducateurs, il y a eu un vrai travail qui a été fait. Il y a eu une demande d'éducateurs issus du quartier, et nous avons accédé à cette demande. Monsieur le Maire a accédé à cette demande.

Ensuite sur l'emploi, je trouve que vous êtes assez dur parce qu'en fait, le rapport justement a complété ce qui a été présenté lors la mission, et nous avons pris un petit peu tout ce qui a été mis à disposition. Je rappelle que le travail sur l'emploi pour la politique de la Ville, c'est de santé publique spécifique, c'est-à-dire qu'il y a des dispositifs de droit commun, la Mission Locale, Pôle Emploi, qui doivent répondre à la plupart des chômeurs ; en revanche vous avez des gens... Le travail de la Ville, c'est de se concentrer sur des personnes qui sont les plus éloignées de l'employabilité et aujourd'hui on continue à travailler dans cette logique, ce sont des publics que nous devons ramener vers des circuits de droit commun. Donc le travail n'est pas de couvrir l'ensemble. Et il me semble que le rapport, pour le coup, détaille pas mal d'éléments sur ce qui a été utilisé en matière d'insertion. Je conviendrais avec vous qu'il faudrait que l'on travaille avec encore plus de coordination entre tous ces dispositifs, mais je crois qu'il y en a beaucoup. Par ailleurs, encore une fois le PRIJ est un changement d'échelle.

Ensuite sur le CCAS : vous parlez du CCAS, vous vous en préoccupez et vous avez raison, d'ailleurs nous avons mis en place une permanence du CCAS qui sera tenue au niveau du centre culturel. Je rappelle aussi, vous n'en avez pas parlé, que le Pimms en fait aussi, et que la Maison France Services que la Ville appuie depuis des années fait un travail exceptionnel. Sur 1.530 ménages qui sont dans ce périmètre, 730 vont au Pimms pour différents types de démarches. Donc il y a un véritable appui qui est fait en

direction des plus vulnérables de notre quartier et je pense que cela, il ne faut pas l'écartier.

Et puis le Conseil citoyen : j'ai entendu différentes remarques et je peux en parler finalement à titre personnel puisque je crois que je suis personnellement impliqué dans sa réussite depuis quelques années. Le Conseil citoyen est un acteur partenarial tout à fait respecté, et quand je vous ai parlé de rapprochement, je vous ai expliqué clairement pendant cette mission que malheureusement, nous avons trouvé que ces dernières années le Conseil citoyen avait du mal à tenir son rôle. C'est surtout ça le point. Donc aujourd'hui on va travailler avec, moi je suis très confiant vous savez, je pense qu'on va travailler avec eux pour au contraire continuer à poursuivre cette œuvre partenariale et je rappelle que ce Conseil est dans la gouvernance du contrat de Ville intégralement, qu'il est associé au Conseil Consultatif de la Réussite Educative, et qu'il est aussi au budget participatif. Donc en fait il dispose de beaucoup de moyens pour pouvoir s'intégrer dans ce quartier et tenir son rôle.

Et puis je rappelle qu'il n'y a pas un travail qui est fait sur ce quartier sans un membre du conseil parce que les membres du conseil, ce sont les habitants mais les associations aussi, toutes les associations.

Mme HUARD : Je voudrais faire une observation quand même sur la question de la santé puisque vous semblez un petit peu évacuer le sujet avec la création d'une Maison Médicale. Alors moi je ne fais pas du tout l'équivalence

avec cette Maison Médicale où l'on vient pour des consultations avec des médecins pour ses problèmes de santé, et un véritable centre de santé pluridisciplinaire et municipal, en général municipal, où il y a un projet de santé aussi pour le Territoire, où il y a des activités de prévention, qui est aussi un lieu d'accueil et d'écoute des populations. On peut travailler en réseau avec un certain nombre d'acteurs et je pense que notamment par exemple dans le cadre de l'accès à l'emploi, il y a beaucoup de freins à l'accès à l'emploi. C'est d'ailleurs le rôle du PRIJ d'adresser ces freins en disant : on ne cherche pas seulement à former les personnes et les jeunes pour qu'ils trouvent un emploi mais on essaye de lever l'ensemble des freins qui peuvent être également des freins de santé, et quand on a des acteurs sur le territoire qui ont cette mission, ils prennent en charge ces freins, on peut comme ça faire avancer la situation et faciliter le retour à l'emploi.

Donc ce n'est pas la même chose, un centre de santé avec un projet de santé et une maison médicale.

M. le Maire : Vous avez raison, ce n'est pas la même chose. Nous n'avons pas les mêmes valeurs et les mêmes choix. C'est normal. Alors on va conclure sur cette affaire et je vais dire quelques mots, ce qui confirmera ce qu'a dit Marc Ali :

Malgré l'importance des moyens mis en œuvre depuis 20 ans, depuis plus de 20 ans, là le débat a lieu en 2023, on a commencé en 2000, à peu près, dans le quartier du Noyer Doré, des dizaines de jeunes ont participé aux émeutes

de fin juin et de début juillet, à la suite du tir mortel de Nanterre. Ils n'étaient pas les seuls en France, d'autres émeutes ont eu lieu dans 550 communes. Comme vous le savez, et en particulier à Antony, ils ont incendié les entrées de deux équipements publics à Antony emblématiques du quartier : le complexe sportif Éric Tabarly et la salle du Mont-Blanc qui sont encore fermés à ce jour. Et on n'est pas encore certains des dates de réouverture. Même si de toute évidence les racines des émeutes ne sont pas que locales, nous avons tenté d'en tirer des leçons à Antony : pour nous il est indispensable que nos services en charge de la politique de la Ville répondent mieux aux besoins de ces jeunes. Nous avons donc décidé comme l'a dit Marc Ali de renforcer les moyens de l'équipe chargée de la médiation en recrutant trois nouveaux éducateurs à temps plein, bien ancrés dans le quartier du Noyer Doré, pour rétablir le contact avec ces jeunes et comprendre mieux qu'à présent leurs aspirations. Nous avons le sentiment à ce jour que ces jeunes ont besoin principalement d'emploi et de loisirs.

Nous envisageons donc de leur proposer de manière convaincante, il faut les convaincre aussi et ce n'est pas toujours facile, et avec le concours actif des services de l'emploi, plus de formations professionnelles, en particulier dans le cadre du Plan Régional d'Insertion des Jeunes, le PRIJ dont nous avons parlé, qui s'applique au Noyer Doré depuis 2021, c'est le Préfet qui a ajouté le Noyer Doré dans la liste des villes pouvant bénéficier du PRIJ. Nous allons aussi mettre à leur disposition des locaux et des activités de loisirs qui

répondent aussi à leurs aspirations. Ce qu'ils veulent vraiment faire au titre de loisirs sportifs ou autres. Notre service de la politique de la Ville sera donc renforcé et réorganisé en conséquence.

C'est un compte rendu, il n'y a pas de vote.

II - FINANCES

- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA GESTION DE LA DETTE –

M. MEDAN : Bonjour à tous. Les pages du bilan sont relativement claires, compréhensibles, je ferai très rapidement une petite synthèse de ces pages en indiquant les points les plus emblématiques. Tout d'abord ce qui est indiqué, les encours de dette :

- On passe de 125,7 millions à 147,7 millions à fin 2023. Effectivement tous les projets d'investissement de la Ville conduisent à ce qu'il y ait un accroissement de l'endettement et cet accroissement de l'endettement s'est produit au moment où les taux, à partir du mois de mars, ont commencé à augmenter, et donc forcément cela conduit à une augmentation de la charge d'intérêts sur la partie des emprunts qui ont été souscrits en 2023.

- Le bloc très important des emprunts déjà souscrits, lui, ne bouge pas trop puisque vous avez pu constater que la grosse majorité des emprunts étaient à taux fixes, ce qui veut dire qu'on a en gros, si vous voulez, la plus grande

partie de notre dette qui reste à des taux très intéressants, en moyenne 1%, 1,3 à 1,4% parfois en moyenne sur une centaine de millions d'euros. Et il y a les 36,7 millions, me semble-t-il de mémoire, souscrits en 2023 qui forcément, eux, ont été souscrits avec des taux croissants, comme vous avez pu le noter.

- L'ensemble de cette évolution nous conduit à avoir un taux moyen de la dette de 1,5 % pour 2023, ce qui reste quand même très raisonnable par rapport aux taux actuels pratiqués aujourd'hui. Mais sur les nouveaux emprunts qui seront contractés, on sera davantage sur du taux variable puisque, dans l'espoir raisonnable où une baisse des taux interviendrait à partir de mars/avril prochain, il est préférable évidemment d'avoir des taux variables, notamment basés sur des indices tout à fait fiables qui baisseront avec les taux monétaires ou interbancaires.

Voilà à peu près l'essentiel de ce que je voulais dire.

Je rappellerai que cette augmentation de la dette signifie qu'Antony continue de se moderniser, de s'embellir, nous avons des gros projets qui demandent des financements importants, vous le savez, la médiathèque, la reconstruction d'une école, et bien d'autres choses, je ne vais pas toutes les citer. C'est un élément évidemment qui est remarquable, qui peut interroger, mais par rapport au fait que nous finançons avec cette dette des investissements pour améliorer la qualité de la Ville et le côté agréable de la Ville, ce sont des investissements, des dettes qui sont tout à fait raisonnables et qui contrairement à d'autres types d'endettement, et notamment de l'État,

ne sont pas là pour financer du fonctionnement. Voilà ce que je pense pouvoir dire sur la dette.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ? Madame Huard.

Mme HUARD : Merci Monsieur Médan, y compris pour les explications reçues en commission. Alors vous l'avez dit, la dette de la Ville augmente fortement depuis le début du mandat, cela fait 25 % de plus, 29 M€ en plus. En parallèle la charge de la dette augmente également depuis 2015, cette charge comportant les intérêts et les remboursements annuels a augmenté de 3,5 M€. Alors vous assurez dans ce document que cette augmentation est en rapport avec la capacité d'autofinancement de la Ville, mais à quel coût pour les habitants ? C'est en augmentant les tarifs et la pression fiscale pour dégager cet autofinancement. Alors je suis d'accord que vous n'êtes pas aidés par le Gouvernement, la majorité des sénateurs a voté l'augmentation substantielle de la dotation globale de fonctionnement des collectivités pour suivre davantage l'inflation, et le Gouvernement s'apprête à s'opposer par le 49.3 sur cette valorisation. Donc effectivement, il ne vous aide pas.

Nous avons également évoqué en commission la possibilité d'un étalement des emprunts qui aurait pu être plus important. Alors cette charge, cette annuité de dette pèse aussi sur les dépenses de fonctionnement, elles sont toutes aussi indispensables pour le quotidien des habitants qu'un certain nombre d'investissements, elles le sont parfois plus si l'on considère par exemple la fosse de plongée qui est toujours à l'arrêt.

Alors nous nous félicitons que la Ville ait abandonné les emprunts structurés au profit des taux fixes et qu'elle ait poursuivi la restructuration des emprunts restants en 2023 avec l'aide de l'État bien sûr, néanmoins il en reste encore pour 5 millions. Le risque de dérive des taux n'est peut-être donc pas écarté pour les années à venir. Et en basculant sur les taux variables, vous faites encore un pari sur un avenir qui est difficilement prévisible, et que les financiers en tout cas n'avaient nullement anticipé avec l'augmentation actuelle des taux.

Vous nous annoncez que la dette va croître encore, ce qui justifie pleinement notre demande de visibilité sur la prévision des financements annoncés et des échéanciers de remboursements qui nous attendent. Merci.

M. le Maire : Qui d'autre souhaite intervenir ? Je vais vous répondre Madame Huard : Le montant de notre endettement est passé en quatre ans effectivement de 115 à 147,7 millions d'euros ; cette augmentation était prévue. Ce que l'on n'avait pas prévu, c'était le taux. Mais ce montant de dette était prévu. En 2020, nous avons en effet défini un programme très ambitieux d'investissements, un nouveau centre-ville avec la place Patrick Devedjian que chacun apprécie, la rue Mounié que vous allez apprécier, et la rue de l'Eglise que vous apprécierez aussi. Le nouveau quartier Jean Zay sera inauguré à la fin de l'année prochaine avec l'école, la crèche, le parking, la grande médiathèque, la nouvelle école Anatole France qui sera de loin la plus belle école de la Ville et peut-être même de la région, au prix qu'elle va nous

coûter, effectivement, ce sera le cas. Le nouveau Centre Malraux lui aussi vaudra son pesant d'or, si je puis dire. Un programme complet de transition énergétique va nous coûter 5 à 6 millions l'année prochaine. C'est important. Toutes les Villes n'ont pas lancé ou ne vont pas lancer rapidement un projet aussi ambitieux. Tout cela effectivement, ça coûte. Ça coûte.

Nous savions donc dès 2020 que nous devrions emprunter pour financer ce programme et que dès lors, la dette allait augmenter, on le savait. Mais ce sera bien sûr de manière maîtrisée, Madame Huard, rassurez-vous. Il faut que vous dormiez bien, rassurez-vous, la dette sera maîtrisée. La règle du jeu en la matière, c'est que le niveau de l'endettement ne doit pas dépasser 12 ans d'autofinancement. C'est-à-dire l'excédent du budget de fonctionnement, l'autofinancement c'est l'excédent du budget de fonctionnement. C'est la règle qu'appliquent les Chambres Régionales des Comptes, la Cour des Comptes, c'est la règle.

Notre autofinancement en 2023, on le verra tout à l'heure, sera d'environ 14 M€, ce qui place notre capacité maximale d'endettement à 168 M€. On en est à 147,7 M€, on est encore à 20 millions du maximum. Donc il y a de la marge. Nous allons l'an prochain nous efforcer d'augmenter encore notre taux d'autofinancement. Mais nous n'allons pas faire des économies sur le dos de notre personnel. Nous allons voter tout à l'heure, n'est-ce pas Madame Genest, l'octroi de la prime de pouvoir d'achat au taux maximum aux agents municipaux ; ce que l'État a fait pour ses agents, nous allons le faire pour nos

agents municipaux mais on est presque les seuls à le faire aujourd'hui. Le Département le fait effectivement, mais sur les 11 Villes du Territoire Vallée Sud Grand Paris, il n'y en a que 2 pour le moment qui l'ont décidé : Sceaux et Antony. Les 9 autres Villes y compris les Villes de gauche, communistes ou socialistes, pour le moment, ou bien elles le refusent, ou bien elles hésitent à le voter parce qu'elles pensent qu'elles n'en ont pas les moyens. Nous, on aura les moyens de financer, même si cela coûte 500.000 €. C'est un demi-million d'euros que nous allons dépenser pour financer cette prime du pouvoir d'achat qui est versée aux salariés les moins bien payés. Cela monte quand même assez haut mais les cadres A sont exclus de cette distribution, c'est réservé aux catégories B et C. Nous sommes presque les seuls à l'avoir fait, et donc mes chers collègues, pas d'inquiétude sur notre situation financière. Pas d'inquiétude. On peut à la fois maîtriser notre endettement, on restera à moins de 12 ans d'autofinancement et nous réaliserons notre programme d'investissements comme prévu, en sauvegardant le pouvoir d'achat de notre personnel. Voilà ce que je voulais vous affirmer, mes chers collègues.

M. MEDAN : Je souhaitais juste ajouter quelque chose justement pour éviter qu'il y ait des inquiétudes que Madame Huard a pointées et qui sont largement exagérées. Donc trois points un peu techniques :

Le premier point, c'est que les emprunts à taux variables sont basés sur le livret A. Le livret A, tout le monde le connaît, il n'y a pas de souci avec le Livret A. Je rappelle une chose : c'est que le taux du livret A est basé entre autres

sur un taux interbancaire qui s'appelle l'€STR. L'€STR aujourd'hui est à 3,9 et les autorités monétaires en France ne veulent pas monter le taux du livret A justement, et ils ne l'ont pas fait. Ils ont bloqué le taux du livret A jusqu'en janvier 2025. C'est pour vous dire qu'il n'y a aucune crainte à avoir sur le taux du livret A qui est relativement stable, même si ces derniers temps, de façon très conjoncturelle, il a grimpé très vite. Mais il peut redescendre aussi vite, premier point.

Deuxième point : vous avez encore reparlé des emprunts structurés en disant : Oh là là, qu'est-ce qui peut se passer sur les emprunts structurés ? Mais il ne pourra pas se passer n'importe quoi, ce qui n'est pas le cas, cela ne changera rien. On a 3 % de notre endettement qui est sur du structuré qui est en train de s'éteindre. Et il y a un des emprunts structurés, celui où l'on a encore un CRD, un Capital Restant Dû de 1,5 million, qui est à 0 % ! Un taux de 0 % aujourd'hui. Alors voyez, vraiment, je sais bien que les emprunts structurés c'est quelque chose dont vous reprenez à chaque fois, mais il faut arrêter ! Le jour où il n'y en aura plus, là vous ne pourrez plus en parler, mais aujourd'hui il y en a 3 %. Voilà je voulais quand même redire cela : même si les taux s'inversaient, même si les taux entre la France et l'Europe s'inversaient, cela ne ferait que très, très peu, ce serait très marginal et ce n'est même pas le cas puisque les taux, ils vont dans le bon sens et que pour ces deux emprunts structurés que l'on a, on paie des taux de 0 % et des taux inférieurs aux taux fixes aujourd'hui.

Voilà, c'était un peu technique mais j'en ai assez parfois d'entendre des choses qui sont excessives et fausses.

M. le Maire : Bien. Je propose que l'on passe au vote. Monsieur Mongardien, vous voulez prendre la parole ?

M. MONGARDIEN : Je trouve juste regrettable que la dette d'Antony augmente au moment où le coût de la dette augmente. Voilà.

M. le Maire : On n'est pas les seuls à qui cela arrive, mais effectivement on n'a pas de chance. Mais ce n'est pas grave. On s'en remettra très bien. Donc il n'y a pas de vote effectivement, on prend acte que le débat a eu lieu sur la question.

3 - ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 AU 1er JANVIER 2024

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : C'est un rapport qui est en quatre parties. Avant d'aborder chacune de ces parties, je voudrais juste dire que c'est un point qui est important mais qui est comptable. La M57 qui fait suite à la M 14 est un nouvel outil fait pour gérer les finances publiques. Quelle différence avec ceux que l'on utilise aujourd'hui ? Globalement très peu. Simplement toutes les collectivités vont utiliser la M57, donc il va y avoir une sorte de mise à niveau générale et comme ça il n'y en aura pas un qui utilisera la M 71 (c'étaient les régions), ni la M14 (c'étaient les communes), ni la M52 pour les départements, tout le monde va utiliser les mêmes règles. Et après, il y aura les petites arguties comptables, c'est-à-dire qu'on pourra faire des transferts

entre les sections, on pourra avoir des comptes qui seront un tout petit peu plus précis, certains comptes vont être subdivisés, et donc on aboutira à un compte financier unique.

Voilà, c'était simplement pour présenter globalement ce changement de la M 57 au niveau des finances, ce n'est pas si simple que cela à effectuer parce que c'est un système comptable que l'on va changer, mais sur le plan global de la gestion de la Ville, cela ne changera quasiment rien.

Donc ce rapport est en quatre parties :

- Premier point : Adoption de la M57, il faut qu'on l'adopte en conseil municipal pour pouvoir l'utiliser au 1er janvier 2024.
- Deuxième point : Adoption d'un règlement budgétaire et financier et dans ce règlement budgétaire et financier il est indiqué en fait tout ce que l'on fait déjà, plus des dispositions complémentaires pour expliquer comment on gère les finances et le budget d'une commune.
- Troisième point : La fixation des modalités d'amortissement. Alors là encore, cela peut paraître un peu du détail avec la mise en place de l'amortissement au prorata temporis, ce qui n'était pas le cas en M 14.
- Et enfin quatrième point : L'apurement du compte 1069 qui a été créé en 1997 pour des raisons très, très complexes, qu'il faut apurer aujourd'hui.

Voilà les quatre éléments que nous devons voter. Je vous propose de les voter tous globalement, ou un par un, franchement je ne sais pas. On me dit de les voter un par un, c'est la forme.

On va commencer par l'adoption d'une délibération concernant la nomenclature M 57...

M. MONGARDIEN : Qu'est-ce qui se passe si on ne vote pas l'adoption de la M57 ?

M. le Maire : Si on ne votait pas, le préfet nous imposerait la M 57. Donc on le vote ou on nous l'impose. Qu'est-ce que vous préférez ? On le vote ? On est consentants ?

M. EDOUARD : Oui effectivement, il faut que l'on vote. « Acquérir la vertu par la contrainte », voilà l'objet de cette délibération. Ce n'est pas un sujet du Bac, ce n'est pas un programme d'entraînement sportif, ce n'est pas un programme d'initiation maçonnique, c'est la nouvelle nomenclature. Elle représente en effet une contrainte car elle devient obligatoire à partir du 1er janvier prochain. Elle devrait entraîner des améliorations dans au moins trois domaines : une visibilité accrue avec une vision pluriannuelle des investissements et donc possiblement un plan d'investissement pluriannuel établi éventuellement par des autorisations de programme.

Deuxième point : une certaine souplesse, comme il a été dit, avec une fongibilité mesurée des crédits, des règles d'amortissement supposées réalistes, et une marche vers le compte financier unique comme l'a dit Monsieur Médan à l'instant.

Troisième point : l'amélioration de l'information des élus, notamment minoritaires, et des citoyens grâce à un règlement budgétaire et financier. En effet, là comme ailleurs, c'est le règlement qui protège le faible du fort.

Il vous faut donc, il nous faut donc mettre en harmonie cette partition. Le règlement budgétaire et financier fait l'objet d'un vote ce soir, je regrette qu'il n'ait pas été concerté en amont dans la commission des finances d'avant-hier soir. Je regrette qu'il soit un peu elliptique sur les autorisations de programme mais nous avons bien compris que pour le moment, vous ne faisiez qu'y réfléchir ; sans doute si vous faites le pas, sera-t-il nécessaire de réviser ce règlement.

Les règles d'amortissement font aussi l'objet d'un vote. Nous n'avons que peu de remarques, mais par exemple : pourquoi amortir les subventions d'équipements à un organisme de droit privé sur 5 ans quand la durée de 15 ans est retenue pour des subventions à un organisme public ? Cela m'échappe.

D'autre part, la marge de fongibilité des crédits n'est pas votée aujourd'hui, elle doit être fixée lors du vote du budget, nous en reparlerons donc. La question sera : irez-vous au maximum des 7,5 % ?

Vous avez fait le choix dans le règlement d'une structure du budget par chapitre avec une présentation fonctionnelle. Vous auriez pu faire l'inverse. Pouvez-vous nous expliquer ce choix ?

Enfin ce soir, nous sommes amenés à regretter que l'esprit de la M 57 ne souffle pas encore partout. La délibération 5 que nous allons examiner dans certainement une petite heure ne mentionne que les chapitres des crédits d'investissement 2024 que vous proposez d'ouvrir, sans renseigner sur les fonctions. Quel dommage que vous n'ayez pas anticipé !

M. le Maire : On passe au vote.

M. MEDAN ; Le premier point concerne **l'adoption de la M57** :

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. MEDAN : Le deuxième point concerne **l'adoption du règlement budgétaire et financier** qui figurait dans le rapport 3.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. MEDAN : Le troisième point concerne la **fixation des modalités d'amortissement** :

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. MEDAN : Le quatrième point concerne **l'apurement du compte 1069** :

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Merci beaucoup. Nous passons au point suivant.

4 - DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°2 : EXERCICE 2023

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Je ne vais pas reprendre point par point les différentes valeurs positives, négatives, en investissement, en fonctionnement, que cette DM 2 indique, je dirai simplement qu'elle permet d'augmenter l'autofinancement de près de 600.000 € par un virement à la section d'investissement ; elle met en lumière, vous l'avez tous constaté, des dépenses d'équipement, page 6, qui sont importantes, un peu plus importantes que ce que nous pensions. Elles étaient prévues mais habituellement les retards font qu'on en a moins. Cette année, il y a eu beaucoup moins de retards et donc finalement, on a les dépenses que vous avez pu noter sur cette page 6 dans les chapitres 20, 21, 23, ce qui conduit au chapitre 16 en page 7 à une augmentation évidemment des emprunts nécessaires pour financer ce programme, on vient d'en parler il y a peu de temps. Merci.

M. le Maire : Bien. Mme Huard ?

Mme HUARD : Je voudrais faire quelques remarques sur cette décision modificative. On a déjà parlé de l'augmentation des charges financières de près de 1 M€ et de celle des emprunts, autour de 8 M€, on voit que cette charge est compensée en partie, cette charge de dépenses est compensée en partie par une économie budgétaire qui est liée aux postes vacants. Ce sont évidemment les usagers de la Petite Enfance qui pâtissent des difficultés de recrutement qui sont constatées dans ce secteur car cela mène à la

fermeture toujours d'environ 80 places de crèche, à moins que ce chiffre ait pu diminuer un petit peu dernièrement ?

Et au final, cette économie de 500.000 € contribue pour l'essentiel à l'augmentation de la capacité d'autofinancement des investissements dont on a parlé. Alors effectivement, on espère que ces recrutements seront réalisés et dans ce cas-là, qu'en sera-t-il de la capacité d'autofinancement ?

Nous rappelons quand même justement que la Ville a mis en œuvre en 2023 des augmentations de tarifs et des impôts à deux chiffres qui ont été très supérieurs à celles des revenus des Antoniens.

Pour les coûts de certains investissements, on relève quand même 1 M€ complémentaires pour les vestiaires du gymnase Velpeau, ce qui portera d'après ce que vous nous avez dit en commission à 3,5 M€, est-ce que ce n'est pas un peu exagéré pour ces travaux ? On espère que le champagne et les petits fours seront inclus le jour de l'inauguration de ce gymnase qui devrait être effectivement magnifique.

Vous ne tirez pas non plus les leçons de l'expérience puisqu'il y a 0,5 M€ pour réparer des caméras de vidéosurveillance endommagées lors des émeutes, ce qui démontre, et d'ailleurs vous l'avez dit vous-même aussi, que la sécurité ne repose pas sur la surveillance mais sur la prévention et la présence sur le terrain d'éducateurs et de policiers municipaux.

Enfin, cette décision marque aussi par ce que l'on n'y trouve pas : en septembre nous avons plaidé pour une subvention exceptionnelle à Hauts-

de-Bièvre Habitat pour prendre en charge l'augmentation des charges de chauffage. Je souligne que la Ville a reçu de la Métropole une dotation exceptionnelle de 276.000 € pour compenser ses propres charges liées au coût de l'énergie. Depuis, les montants des régularisations ont été annoncés aux locataires. Les charges de chauffage, sans parler de l'électricité, vont augmenter de 80 % et plus de 1.000 familles vont devoir déboursier plusieurs centaines d'euros supplémentaires, aux Bas Gravières c'est jusqu'à 782 € de complément de charges que les APL d'ailleurs ne prennent pas en compte. Nous avons posé la question : Que compte faire la Ville pour les aider et éviter que beaucoup ne se retrouvent en grandes difficultés ?

Et nous constatons par ailleurs, dans les points suivants, que l'avance de subvention au CCAS ne prévoit pas d'augmentation pour 2024, donc : Est-il prévu une augmentation pour faire face à ces difficultés ?

Nous constatons donc que votre révision budgétaire ne tient pas compte de la réalité de la vie des Antoniens.

M. MEDAN : Il faudrait voter par chapitre ces éléments de DM. Madame Claire Genest vous répondra sur les questions liées au personnel tout à l'heure puisqu'elle y reviendra de façon très précise et complète.

Concernant la section de fonctionnement :

Ce que je vous propose, c'est de faire un premier vote et ensuite on maintiendra ce vote pour tout ce qui suivra.

Chapitre 11 : charges à caractère général : - 140.000 €

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 voix Contre.)

M. MEDAN : Est-ce qu'on peut considérer que tous les autres chapitres seront votés de la même façon ? Oui, très bien.

Chapitre 12 : charges de personnel :	- 500.000 €	Même vote.
Chapitre 14 : atténuation de produits :	+ 163.719 €	Même vote.
Chapitre 65 : autres charges :	- 243.279 €	Même vote.
Chapitre 66 : charges financières	+ 980.000 €	Même vote.
Chapitre 67 : charges exceptionnelles :	+ 120.000 €	Même vote.
Chapitre 23 : virement à la section d'investissement :		
	+ 571.755 €	Même vote.
Produits des services :	+ 200.000 €	Même vote.
Impôts et taxes :	+ 320.466 €	Même vote.
Chapitre 74 : Dotations et subventions etc :	+ 170.729 €	Même vote.
Chapitre 75 : Autres produits :	+ 100.000 €	Même vote.
Chapitre 77 : Produits exceptionnels :	+ 180.000 €	Même vote.
En Section d'investissement :		
Dotations, etc. :	+ 506.249 €	Même vote.
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :	+ 2.439.000 €	Même vote.
Immobilisations en cours :	+ 5.744.000 €	Même vote.
Chapitre 13 : Subventions d'investissements :	+ 309.370 €	Même vote.
Chapitre 16 : Emprunts et Dettes :	+ 7.808.124 €	Même vote.

Virement à la section de fonctionnement : + 571.755 € Même vote.

M. MEDAN : Je vous remercie pour la DM2.

M. le Maire : Et tu gardes la parole pour l'ouverture de crédits d'investissement, le point numéro 5.

5 - OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2024

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Et ce sera tout parce que cette année, on n'a pas mis le second titre, il n'y aura pas de remboursement anticipé d'emprunt, etc., c'est ce qui a changé par rapport à la version initiale. Vous avez effectivement pu constater qu'il y a le quart des crédits ouverts en 2023. En 2023, y compris les DM, on avait en tout 69.469.000 €, pour commencer l'année 2024, pour commencer, liquider et mandater toutes les dépenses d'investissement qui seront nécessaires avant le vote du budget, on a besoin de 17.367.375 € et c'est ce que nous vous demandons de voter.

Mme HUARD : Nous allons voter contre cette délibération qui est une anticipation de votre budget, d'autant plus que la transparence n'est pas au rendez-vous puisque vous nous avez privés de la liste des investissements et des projets d'investissements qui sont concernés par cette délibération.

M. MEDAN : Alors juste au passage, heureusement que tout le monde ne vote pas contre parce que sinon, pendant les trois premiers mois de 2024, on

ne pourrait rien dépenser ! Je vous le fais quand même remarquer au passage...

Mme HUARD : Cela ne veut pas dire... Ce sont vos projets d'investissements...

M. MEDAN : Attendez, attendez, ce qui ne veut pas dire que vous ne puissiez pas voter contre le budget. Mais vous pourriez au moins voter pour ces dépenses dans la mesure où ce sont simplement les financements des investissements. Mais bon, c'était juste une remarque.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour, 4 voix Contre et 3 Abstentions.)

M. MEDAN : Merci pour ceux qui restent !

6 - AUTORISATION POUR LE VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS ET ADOPTION DE CONVENTIONS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE CES SUBVENTIONS A PASSER AVEC CERTAINES ASSOCIATIONS CONCERNEES

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Mme Laila RAFIK sort de la salle)

M. MEDAN : Alors là aussi, il s'agit d'un versement d'acomptes, au total ce montant des acomptes versés aux associations s'élève à 1.544.450 €. Je rappelle aussi, et c'est le cas chaque année, que pour toutes les subventions

municipales supérieures à 23.000 €, il y a aussi une convention qui est nécessaire et qui figure dans le document de ce rapport numéro 6. Merci.

Mme HUARD : Nous allons voter les subventions, enfin les avances de subventions, en faisant quand même quelques remarques :

J'ai déjà parlé de la subvention du CCAS, l'avance est au même niveau que l'année précédente, est-ce que cela signifie qu'aujourd'hui on n'envisage pas d'augmenter la subvention du CCAS malgré l'augmentation très forte de la pauvreté et de la précarité qui est signalée par toutes les associations de solidarité ? Que ce soit pour les jeunes, les étudiants, les seniors, les familles monoparentales et j'en passe ?

Concernant les Sports, on peut regretter aussi qu'il n'y ait pas d'augmentation sauf pour le sport de haut niveau qui va recevoir, nous a-t-on dit, plus de 100.000 € supplémentaires pour pouvoir entraîner des jeunes sportifs en vue des J.O. Nous pensons que la priorité devrait aller quand même au développement du sport pour tous, de l'accessibilité des tarifs avec une participation au taux d'effort, de l'accès au sport des filles et des femmes en incitant à la prise en compte par les clubs des plans fédéraux de la féminisation de la pratique, et c'est d'autant plus essentiel que le sport c'est aussi la santé et l'équilibre mental de chacun. C'est très important aussi dans cette période.

M. le Maire : Bien. Nous passons au vote.

Mme HUARD : Nous allons voter les subventions.

M. le Maire : Madame Rafik ne prend pas part au vote puisqu'elle bénéficie d'une subvention en tant que Présidente d'une association.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote : Mme RAFIK.)

7 - ADOPTION D'UN CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2023 – 2025 A PASSER AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE
(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Comme c'est le cas depuis quelques années, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine a prévu un soutien aux investissements et aux actions de fonctionnement avec sur ces trois années de 2023 à 2025 un montant relativement important sur les investissements : 7 M€. Et sur le fonctionnement : 2.918.724 €. Encore une fois je ne reprendrai pas le document dans sa totalité heureusement, tout y est précisé : comment sont orientés ces 7 M€, comment sont orientées les actions liées au fonctionnement, et donc je pense que tout est très clair. Encore une fois, c'est un fonctionnement qui est maintenant classique depuis quelques années et qui simplifie les choses. Merci.

M. MAUGER : Merci. Ce contrat inclut plusieurs volets : Nous sommes tout à fait favorables à la plupart de ces volets, sauf celui qui concerne la vidéosurveillance dont le déploiement sur les voies publiques et équipements coûte plus d'un million d'euros par an, avec les deux tiers à la charge de la

commune et un tiers par le Département. Les chiffres donnés indiquent un coût de déploiement de l'ordre de 12.000 € par caméra supplémentaire.

Sur le volet Petite Enfance, on lit que la crèche de l'Aurore fait l'objet d'une fermeture sur la période 2023 à 2025. Pourtant, vous nous avez affirmé en commission des Finances que c'est la future crèche du projet Linkcity d'Antony qui remplacerait celle de l'Aurore, avec une livraison prévue plutôt fin 2027 et même peut-être plus tard ; est-il possible de corriger l'information figurant dans ce contrat ?

On lit aussi dans ce contrat que la démolition et reconstruction du groupe scolaire Anatole France prendra deux ans, avec une livraison prévue pour la rentrée 2026. Donc nous sommes toujours face à un dilemme de délibération où évidemment on approuve une partie de vos projets, en revanche une autre partie nous fait voter contre. C'est le cas ici de nouveau avec la vidéosurveillance. Donc nous nous abstiendrons.

M. le Maire : S'il y a des erreurs dans la rédaction, elles seront corrigées bien sûr. Effectivement, il n'est pas prévu aujourd'hui d'ouvrir l'école Anatole France avant 2027, vous avez raison de le signaler, je le savais, mais je n'ai pas relu tous les détails du contrat. J'en ai discuté le fond avec le Président mais je n'ai pas relu l'ensemble des détails du contrat. Mais cela ne change rien au fait qu'on aura 7 M€ de subventions sur trois ans. Comme toutes les Villes des Hauts-de-Seine d'ailleurs, tout le monde maintenant est au même niveau, 7 millions pour tout le monde. Il n'y a pas de jaloux.

Mme CHABOT : Juste une explication de vote : on a exactement les mêmes remarques que Monsieur Mauger et donc on a exactement la même position, on s'abstient aussi.

M. le Maire : Sur la vidéoprotection ? Oui effectivement. Le Gouvernement, par contre, lui est pour. Monsieur Mongardien, le gouvernement est pour, il est à fond pour, notamment le Ministre de l'Intérieur, vous êtes contre, vous ?

Vous êtes contre vous ? Non mais vous êtes vraiment contre la vidéo ? Ah tiens ! On va en parler avec d'autres... D'accord. Il y a un point de divergence entre les élus de la circonscription.

M. MEDAN : L'efficacité de la vidéo est plus que proportionnelle lorsqu'il y a beaucoup de caméras. C'est ça le problème. Si vous mettez une vidéo avec trop peu de caméras, vous n'arrivez pas à suivre et donc c'est une nécessité de monter en puissance aussi. Mais bon, on saura s'arrêter.

M. MONGARDIEN : Autant que cet investissement ne soit pas voué à la vidéosurveillance mais à d'autres actions qui nous paraissent plus pertinentes.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 Abstentions.)

8 - ADMISSION EN NON-VALEURS ET CREANCES IRRECOUVRABLES

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Il s'agit en fait de créances irrécouvrables qui consistent ici, vous l'avez vu, en un certain nombre d'items avec des questions liées au manque de ressources d'un certain nombre de ménages sans doute, qui ne peuvent pas payer la restauration scolaire, les crèches, etc. Vous avez en tout environ 110.000 €. C'était évidemment budgété, et c'est ce que nous vous demandons d'admettre en non-valeurs au conseil municipal.

Ce qui explique, on en a parlé en commission des Finances, ce qui explique le fait qu'on remonte très en arrière, c'est le fait que les autorités attendent et sont patientes, essayent à plusieurs reprises de recouvrer, et c'est uniquement quand elles sont sûres de ne pas y arriver qu'on le passe en non-valeurs ou en créances irrécouvrables.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

9 - FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX POUR LES ACTIVITES NON SOUMISES AU TAUX D'EFFORT A COMPTER DE 2024

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Vous avez ici un certain nombre d'informations, un document qui est relativement complet, épais, vous avez une dizaine de délibérations pour chaque tarif. Je dirai pour simplifier que nous avons évidemment tenu compte de l'inflation de ces derniers temps pour fixer les augmentations qui sont indiquées sur la première page. Voilà.

M. ÉDOUARD : L'an dernier nous avons eu droit à une augmentation quasi systématique des tarifs de 10 % que notre groupe avait rejetée de la même manière, systématiquement ou quasi systématiquement. Ce soir, vous apportez un peu plus de nuances, nous ferons de même. Cependant globalement le curseur de ce soir est affiché à 5 %, ce qui ferait donc sur deux ans une augmentation de 15 %, bien au-delà de l'inflation, quoi que vous en disiez. Globalement donc, vous accablez l'usager. Cependant, dans nos votes, nous distinguons les délibérations qui affectent les particuliers Antoniens soit directement soit indirectement par leur participation éventuelle à des associations parfois non Antoniennes.

Je souhaite aussi mettre en lumière trois points :

Un point favorable, une fois n'est pas coutume, la diminution des tarifs collèges au cinéma. Merci d'avoir enfin entendu la voix de notre colère face à l'augmentation immodérée des tarifs cinéma depuis 2022.

Deuxième point : la situation du local collectif résidentiel des Morins. Ce local qui est dans un état déplorable semble actuellement squatté et servir de base à des activités autres que les goûters d'anniversaire indiqués dans son règlement intérieur. Je pense que vous êtes au courant. Pourtant vous mentionnez la possibilité de le réserver pour un repas dominical, à condition toutefois de verser un chèque de 800 € de caution. Ce qui paraît absolument irrationnel !

Troisième point : le caractère absolument fantaisiste du pourcentage d'augmentations du tableau d'actualisation. Pour pratiquement chaque ligne, le taux que vous affichez est faux quand on le recalcule ligne à ligne : Pour la 9.01, vous affichez 5 % mais les taux varient en fait entre 4 et 10 %. Pour la 9.02 cela varie entre 5 à 25 % alors que vous affichez 5 %. Pour la 9.05 c'est 3,5 % en moyenne, alors je ne sais pas ce que cela veut dire « en moyenne », c'est en moyenne de sports ? En moyenne d'usagers ? Toujours est-il que ces 3,5 % en moyenne sont largement dépassés puisqu'on va de 5 à 6,5 %. Et ainsi de suite jusqu'à la 9.09 : 5 % en moyenne dites-vous, mais elle est de 4,2 % à 902 % en réalité.

Comme disait un ancien élu : « l'assemblée communale méritait mieux. »

M. le Maire : Bien. On passe au vote.

M. ÉDOUARD : Non, il y a plusieurs délibérations.

M. le Maire : Oui.

- Sur la première délibération :

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Sur la deuxième délibération :

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Sur la troisième délibération :

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4

Abstentions.)

- Sur la quatrième délibération : Manifestations sportives

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Sur la cinquième délibération : Sports pour tous.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 voix Contre.)

- Sur la sixième délibération : Location de stands

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Sur la septième délibération : Tarifs liés à l'état civil

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 voix Contre.)

- Sur la huitième délibération : Salles municipales, 5 %. Vous savez que les associations ne payent pas les salles municipales. Les associations antoniennes ne payent pas. Ne payent uniquement que les extérieurs.

M. ÉDOUARD : Non, les particuliers Antoniens peuvent payer.

M. le Maire : Oui, ils peuvent payer quand ils privatisent une salle, ils payent.

M. ÉDOUARD : Oui, c'est pour ça qu'on vote contre.

M. le Maire : C'est uniquement quand ils privatisent une salle. Donc vous ne voulez pas appliquer l'inflation pour les salles municipales ? Vous faites baisser le prix réel en euros réels de 5 % ? Oui, vous avez le droit, c'est

comme ça que vous allez réussir, certainement !

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 voix Contre.)

M. le Maire : Félicitations !

- Sur la neuvième délibération : 5 % pour les activités musicales de Vasarely.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 voix Contre.)

- Sur la dixième délibération : Cinéma, ajustement du tarif collège et cinéma

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Nous passons maintenant au point numéro 10 de l'ordre du jour.

On a mis deux heures pour faire le quart de notre programme, il nous reste donc encore six heures !

10 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A LA COOPERATIVE HAUTS DE BIEVRE HABITAT POUR UN EMPRUNT SOUSCRIT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR L'ACQUISITION DE 107 LOGEMENTS NON CONVENTIONNES A ANTONY

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(M. Jacques LEGRAND sort de la salle)

M. MEDAN : Eh bien écoutez, Monsieur le Maire, vous avez tout dit, comme ça cela ira encore plus vite. Tout est précisé. Si vous avez des questions ?

M. MAUGER : On a juste soulevé une contradiction en commission : le rapport indique un emprunt PSLA et on nous a dit en commission que c'était des logements PLUS, ce qui nous paraît un petit peu contradictoire.

M. le Maire : Oui. Mais alors j'avoue que je ne sais pas du tout ce que veut dire PSLA dans l'affaire. C'est un emprunt en tout cas de deux ans, et l'emprunt définitif sera, lui, de 20 ans comme tous les emprunts, ou de 25 ans, et il ne sera pas PSLA, ce sera un emprunt PLUS ou PLAI.

M. MAUGER : Oui parce qu'un emprunt PSLA, normalement c'est pour la location accession...

M. le Maire : Oui mais ce n'est pas le cas, là c'est un emprunt financé, je ne sais pas pourquoi, en tout cas quelle que soit la raison pour laquelle ils ont choisi cette formule PSLA, la Ville souhaite garantir cet emprunt.

M. MAUGER : Bon. Il est temps qu'on ait la commission Logement pour éclairer un certain nombre de choses !

M. le Maire : Oui, ça manque. Ça manque mais ce sera très prochainement évidemment. Monsieur Colin vous l'a promis, en janvier. Et Monsieur Colin tient sa parole !

M. COLIN : Toujours.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote : M. LEGRAND.)

M. le Maire : Monsieur Legrand est sorti, il ne peut pas vous répondre puisqu'il n'était pas là, il ne sait même pas que vous avez posé la question puisqu'il était sorti.

11 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A LA S.A. D'HABITATION A LOYER MODERE IMMOBILIERE 3F POUR UN EMPRUNT DE 4 083 000€ SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS EN VUE DE L'ACQUISITION EN VEFA DE 23 LOGEMENTS SOCIAUX SITUES AU 143 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE A ANTONY ET ADOPTION DE LA CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Alors je vais essayer de faire encore plus vite que la précédente, simplement en précisant que sur ces logements il y en aura 5 qui seront réservés pour la Ville. Merci.

Mme HUARD : Nous avons également eu des interrogations en commission qui n'ont pas vraiment trouvé de réponses ; c'est une garantie pour une vente en futur état d'achèvement, mais on a constaté que la construction était déjà largement avancée, et donc on se demandait quelle était l'origine du projet ? Et puis on fait observer quand même que de plus en plus souvent on voit qu'on implante des logements sociaux dans des endroits où il y a de fortes nuisances, là c'est au 143 avenue du Général De Gaulle, c'est au plus près

de l'autoroute, et donc encore dans un endroit qui n'est pas quand même très favorable pour le logement. Donc voilà, on aimerait bien quand même que quand on construit des logements, les personnes qui sont bénéficiaires de logement social aient droit à des logements dans des lieux qui sont aussi des lieux sans nuisances, comme les autres habitants.

M. le Maire : En face du Parc de Sceaux, pour vous c'est un lieu à... rejeter ?

Mme HUARD : C'est au bord de l'autoroute. Au bord de l'autoroute...

M. le Maire : Non, c' est au bord du Parc de Sceaux et ce n'est pas bien ? Ils seraient mieux au Noyer Doré peut-être mais... On va se battre pour les avoir ces logements, vous allez voir ! On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

III - URBANISME

12 - ANTONYPOLE : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE ET DE L'AVENANT A LA CESSION AU GROUPEMENT LINKCITY ILE-DE-FRANCE / EMERIGE RESIDENTIEL, DES PARCELLES SISES AVENUES LEON HARMEL ET FRANCOIS ARAGO, CADASTREES CM208p, CM573, CM575, VOLUME 2 DE CM570p, CO215p ET CO242p

(Rapporteur : M. Eric ARJONA)

M. ARJONA : Il me revient le redoutable privilège de mettre fin aux 50 nuances de Pierre Médan. En même temps, Monsieur Édouard a parlé tout à l'heure d'acquérir la vertu par la contrainte, donc on est dans le thème.

Par délibérations du 14 février 2019 et du 20 juin 2019, le conseil municipal a entériné la cession au groupement LinkCity Île-de-France/Emerige résidentiel de parcelles situées avenues Léon Harmel et François Arago pour un prix à l'époque de 37,7 M€ hors taxes. Il s'agissait de réaliser 62.000 et quelques mètres carrés de surface de plancher.

Depuis cette date, plusieurs événements ont eu lieu qui ont amené à allonger la durée de mise au point du projet. Alors ces événements, ça a été le décalage du planning de livraison de la gare, à la fin de l'année 2027, le décalage du planning d'enfouissement des lignes à très haute tension par RTE de fin 2027 à fin 2028, le renchérissement du coût de cet enfouissement, on en a parlé je crois lors d'un récent conseil, le coût de cet enfouissement est à ce stade estimé à 53 M€ ; et enfin, les conséquences du Covid et de l'effondrement du marché immobilier des locaux tertiaires.

Un nouveau programme a été construit pour cette opération avec Linkcity et Emerige, et il se répartit en un certain nombre de mètres carrés de logements, de résidences de séniors, de coworking, etc., une maison de santé, je vous le fais court pour gagner un peu de temps, je vous fais la grâce d'énumérer la totalité des surfaces, ainsi qu'une crèche.

Donc au total on passe d'un programme initial de 62.000 et quelques mètres carrés à quasiment 69.000 mètres carrés. Ces surfaces seront réalisées en trois phases, on a un plan qui est annexé au rapport, ce qui permet de l'identifier facilement. La première phase concerne une zone qui est située au nord de la future gare et dont les travaux s'échelonnent de début 2025 à fin 2027 ; ensuite une phase 1bis qui n'est pas une phase 2, c'est comme ça, qui sera sur l'emprise la plus au sud et qui donc commencerait en début 2027 pour une livraison prévue en 2029 ; et enfin la dernière phase, la phase 2, située le long de l'avenue Léon Harmel qui est conditionnée pour la livraison des travaux à la fin des travaux d'enfouissement de la ligne à très haute tension selon un planning qui s'échelonnerait entre début 2029 et fin 2030. Des actes de vente successifs seront régularisés pour les montants suivants pour chacune des phases ; plus de 14 M€ pour la phase 1, quasiment 15 M€ pour la phase 1Bis, et 26,109 M€ pour la phase 2, soit un total de plus de 55 M€ HT.

Le groupement de promoteurs réalisera pour le compte de la Ville un parking enterré de 200 places pour un montant de 6 M€, un parking public. Par ailleurs, la délibération prévoit aussi de préciser la date de déclassement et de désaffectation du centre André Malraux qui devrait intervenir en décembre 2026.

Pour finir il est proposé au conseil municipal de bien vouloir acter la cession des parcelles cadastrées CM 208P, CM 573, CM 575, CM 570P, C0242P,

C0215P au groupement Linkcity/Emerige Résidentiel au prix de 28.946.062 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'objectifs portant sur la phase 2 du projet et portant sur un montant de 26.109.488 € hors taxes ; et l'avenant de cession des phases 1 et 1Bis qui seront établies ultérieurement. Je vous remercie.

M. MONGARDIEN : Alors monsieur le Maire, je suis désolé mais après la commission Finances/RH de mardi, j'ai découvert un problème dans cette délibération qui à mon avis peut l'invalider. En effet, à mon avis, il y a une erreur financière significative dans l'évaluation des Domaines, ou alors il y a eu une erreur de transmission ou d'information aux Domaines, mais toujours est-il que l'évaluation des Domaines paraît être sous-estimée de presque 1,2 millions d'euros. En effet, cette erreur, même si elle ne représente que 2,2 % du prix, ce sont 1,2 M€ qu'il serait bon de garder au budget de la commune, plutôt que de les laisser aux promoteurs.

L'erreur vient du fait que dans la délibération, vous faites référence à une surface totale de 68.390 m² comme vous l'avez indiqué, et que dans ces 68.390 m², il est prévu une construction d'une Maison de Santé de 3.000 m². C'est ce chiffre qui nous a intrigués. Et en creusant, quand vous regardez l'estimation des Domaines, elle ne porte pas sur ces 3.000 m² de Maison de Santé mais sur 350 m². Donc il y a une certaine différence, et cette différence fait une différence de prix de 1,2 M€.

M. le Maire : Peu importe puisque le prix négocié avec le promoteur, c'est 55 M€.

M. MONGARDIEN : Non mais du coup, l'évaluation des Domaines est basée sur des chiffres qui sont faux.

M. le Maire : On a le droit d'être 10 % en dessous, vous le savez bien...

M. MONGARDIEN : Oui mais attendez, l'évaluation des Domaines ...

M. le Maire : On n'en est pas très loin, on est à 2 %.

M. MONGARDIEN : D'accord mais l'évaluation des Domaines, elle est basée sur des données qui sont fausses !

M. le Maire : C'est possible, mais ce n'est pas grave.

M. MONGARDIEN : Et bien si c'est pas grave, c'est vous qui le dites...

M. le Maire : Que les Domaines soient à 56, ou même à 57, ce n'est pas grave....

M. MONGARDIEN : Mais ma question c'est : comment se fait-il que dans l'estimation on ait une Maison de Santé qui fait 3.000 m² ? Et déjà on s'interroge sur une Maison de Santé de 3.000 m² ! Est-ce que c'est une extension future de l'hôpital privé d'Antony ? Parce que 3.000 m² de maison de santé, c'est beaucoup plus que celle qui est prévue par exemple au Noyer Doré !

M. le Maire : Mais bien sûr, oui.

M. MONGARDIEN : C'est même pratiquement dix fois plus ! Donc voilà. Et comment se fait-il que les Domaines n'aient pas fait une évaluation sur les chiffres de la délibération ?

M. le Maire : Eh bien l'erreur est humaine.

M. MONGARDIEN : Mais donc il s'agit de la corriger.

M. le Maire : Les Domaines ont eu tous les éléments. S'ils se sont trompés dans leurs calculs, peu importe.

M. MONGARDIEN : Eh bien je ne sais pas !

M. le Maire : Mais de toute façon ils ne se sont pas trompés de beaucoup : 1 million ! 1 M€, c'est 2 %, vous le dites vous-même, ce n'est rien ! Ce n'est rien ! Ils se sont trompés de très peu !

M. MONGARDIEN : Non, quand même, vous ne pouvez pas dire aux Antoniens que 1,2 M€, c'est rien !

M. le Maire : Non mais pourquoi ? Qu'est-ce que les Antoniens ont à voir là-dedans ?

M. MONGARDIEN : Parce que c'est 1,2 M€ que les Antoniens vont devoir payer un jour ou l'autre ?

M. le Maire : Non, le Domaine fait une évaluation qui est la sienne, avec les moyens qui sont les siens, et nous, on a négocié à 55 millions. Voilà. Si le Domaine avait dit : ça vaut 40 millions, ou 60 millions, là oui, on aurait dit qu'il y a un problème. Mais ce n'est pas le cas.

M. MONGARDIEN : Non mais aujourd'hui il y a quand même... Dans le processus, il y a quand même quelque chose qui ne va pas.

M. le Maire : Non. Non, ce n'est pas un problème.

M. MONGARDIEN : Non mais le Domaine a fait une évaluation sur un autre dossier que celui que vous soumettez en délibération !

M. le Maire : Non, non il n'y a pas de souci.

M. MONGARDIEN : Ah ben si, il y a un souci ! Pour moi il y a un souci.

M. le Maire : Eh bien pour moi, il n'y en a pas. Enfin vous pouvez poser la question au contrôle de légalité si vous voulez. Mais je vous assure qu'il n'y a pas de souci.

M. MONGARDIEN : Eh bien je ne sais pas...

M. ÉDOUARD : On n'avait pas pensé à cela mais on a un autre problème, nous : La Ville approuve le terme d'un protocole qui ne nous a pas été fourni.

M. le Maire : Non, c'est toujours le cas. On ne fournit jamais les textes qui sont en train d'être travaillés chez les notaires. On vote le principe mais on ne vote pas les textes eux-mêmes.

M. ÉDOUARD : L'article 4... « vous autorise à signer l'avenant à la promesse de vente du 25 juin 2019 », celle-là elle n'est pas chez le notaire ? « Ainsi que le protocole susvisé ». Donc voilà, donc on vote l'avenant

M. le Maire : « L'avenant », il est là. C'est ça l'avenant. Non mais on vote le principe.

M. ÉDOUARD : L'avenant il n'est pas là, là c'est une délibération ; il n'y a pas d'avenant !

M. le Maire : On vote un avenant à une délibération que vous avez votée, pas vous bien sûr... mais si, vous étiez là, en 2019.

M. ÉDOUARD : Non, je n'étais pas là.

M. le Maire : Vous n'étiez pas là en 2019 ?

M. ÉDOUARD : Mais le problème n'est pas là. Vous nous faites voter quelque chose en disant que l'on approuve, que l'on vous autorise à signer des choses que l'on n'a pas eues et que l'on a demandées ; que l'on a demandées à plusieurs reprises en commission Développement durable et en commission Finances.

M. le Maire : Vos prédécesseurs n'étaient pas très nombreux, mais enfin ils ont voté. Ils ont voté !

M. ÉDOUARD : Oui mais la question n'est pas là.

M. le Maire : Il n'y a pas de relation entre vous et vos prédécesseurs ? Oh ! Vous m'étonnez !

M. ÉDOUARD : On doit revoter, ce n'est pas que moi, c'est vous aussi, c'est tous les conseillers qui sont là, et ils ont le droit d'être informés complètement sur ce qu'on vous autorise à faire.

M. le Maire : Eh bien écoutez, si vous n'êtes pas contents, vous contesterez et on verra. Donc contestez !

M. ÉDOUARD : C'est ce que l'on vous dit ! Il y a déjà au moins trois motifs de retirer cette délibération.

M. le Maire : Alors allez-y, contestez, mais il n'est pas question de retirer. Non, on ne retire pas et on vote. Qui est-ce qui est contre ?

M. ÉDOUARD : Eh bien on se retrouvera devant le préfet. Alors attendez, ce n'est pas fini, parce que ça, ce sont les éléments informels, mais on n'a pas tout à fait fini.

M. MAUGER : On est quand même en pleine dérive sur ce projet et on voit qu'il y a effectivement des erreurs de chiffrage, moi je ne suis pas tellement étonné puisque le projet ne cesse d'évoluer. Donc qu'est-ce qui a été transmis aux Domaines ? Peut-être que c'est différent de ce que l'on examine ce soir. Moi je ne pense pas que l'on examine seulement le principe. Il s'agit quand même de 55 millions d'euros. Ce n'est quand même pas une paille ! Donc ça me semble normal d'avoir les éléments concrets sur lesquels vous nous demandez une autorisation de signature. À la fois l'avenant à la promesse de vente, et le protocole. On ne les a pas. On les a demandés au service, on ne les a pas obtenus, on les a demandés en commission, on ne les a pas obtenus non plus. Donc pour nous, il y a un énorme problème sur cette délibération. Alors je pense qu'il serait plus prudent pour la Ville de la reporter, tout simplement. On va avoir un conseil municipal dans deux mois, je pense que c'est plus prudent que d'engager quelque chose et que derrière, le préfet

vous dise qu'au niveau du contrôle de légalité, les choses n'ont pas été faites dans les formes. Soyons prudents, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Nous sommes totalement imprudents et nous allons voter.

M. MAUGER : Eh bien je demande une suspension de séance, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Oui, d'accord. Cinq minutes, pas plus.

(La séance est suspendue quelques minutes)

M. le Maire : Je vous propose de passer au vote, à moins que Monsieur Édouard n'ait encore quelque chose à nous dire ? Monsieur Édouard, vous expliquez votre vote ? Vous êtes contre ? Normal.

M. ÉDOUARD : Puisque vous estimez que c'est en état d'être voté, on va vous donner effectivement notre position : « Pour celui qui ne sait pas où il va, il n'y a pas de vent favorable », disaient les anciens, pour Antonypole, vous aviez évoqué jusqu'ici un quartier mixte associant des logements, bureaux, hôtel, commerces, quelques emplois industriels... Mais désormais vous virez de bord, vous abandonnez les bureaux et l'hôtel et vous réinventez la cité dortoir décrite par Victor Franco en 1964 !

M. le Maire : N'importe quoi !

M. ÉDOUARD : C'est parce que vous ne l'avez pas lu, Victor Franco. Lisez Victor Franco !

M. le Maire : Mais c'est vrai, c'est n'importe quoi, allez !

M. ÉDOUARD : C'est de votre âge pourtant. Évidemment, vous la faites un peu moderne et avec du co-leaving, un système qui fait passer la rentabilité immobilière avant les admissions d'hébergements pérennes, avec une Maison de Santé globale, avec le confort pour mot d'ordre là où on attend la compétence et la permanence... ces logements seront essentiellement en accession, avec un minimum de logements sociaux, le tout exposé aux nuisances acoustiques de l'aéroport et des autoroutes, et possiblement des pollutions des sols. Cette modification de programme, vous ne la choisissez pas vraiment, vous faites comme le marché de l'immobilier de bureaux vous pousse, vous allez là où vous pourrez trouver de quoi payer l'enfouissement des lignes à haute tension, tout cela pour justifier la création d'un quartier autour d'une gare, cadeau empoisonné, légué par Patrick Devedjian.

M. le Maire : Merci Monsieur Édouard. Vous disiez la même chose il y a 10 ans de Jean Zay, c'était catastrophique, on allait à la catastrophe sur les ruines de l'antique cité universitaire ! On allait à la catastrophe, et vous voyez le résultat ! Dans un an, tous les Antoniens seront heureux d'avoir ce nouveau quartier ! Si, vous verrez. On se bat... on va se battre, enfin maintenant on ne se bat pas parce que plus personne n'achète, on discute en fait pour rien. Mais on s'est battu avant la crise et on va se battre après la crise pour habiter à Jean Zay. Voilà. Donc, cela fait 20 ans que j'entends l'opposition dire que l'on va à la catastrophe. Et la Ville ne s'est jamais mieux portée. Et les électeurs aussi. Nous passons au vote. Et vous verrez que vous vous

félicitez que l'on ait voté dans ce sens. Donc qui est contre ? 7, 8 ? Monsieur Hobeika ne participe pas au vote parce qu'il appartient au groupe Bouygues, donc il est concerné. 7 contre et donc tous les autres sont pour. Le projet est adopté.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 7 voix Contre et 1 ne prenant pas part au vote : M. HOBEIKA.)

M. le Maire : La parole est à Mme Précetti et pour maintenant une série de projets, et on commence par le point 13. Alors Monsieur Feuillade, s'il était là, serait content : cela fait des années qu'il demandait que l'on reprenne les rues et l'éclairage public, surtout l'éclairage public de la résidence Guillebaud, on va le reprendre, et cela va alléger d'autant les charges des locataires de Guillebaud.

**13 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'EMPRISES DE VOIRIE DE 5 075 M²
SISES RUES DUNOYER DE SEGONZAC, MAURICE UTRILLO, PABLO
PICASSO ET AUGUSTE RENOIR APPARTENANT A HAUTS-DE-BIEVRE
HABITAT ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER
COMMUNAL**

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(M. Jacques LEGRAND sort de la salle)

Mme PRECETTI : Oui alors très rapidement parce que je crois que M. le Maire a tout dit. Il s'agit effectivement que la Ville acquière auprès de Hauts-

de-Bièvre Habitat les voiries qui sont les rues Dunoyer de Segonzac, Maurice Utrillo, Pablo Picasso et Auguste Renoir, afin de les classer dans le domaine public routier communal de façon à pouvoir gérer l'éclairage public et également y installer de la vidéoprotection. Je pense que c'est tout cela que le Quartier Guillebaud attendait depuis un moment.

Donc il est demandé au conseil municipal de bien vouloir acquérir à l'euro symbolique, puisque ces voiries ont une valeur de 305.000 €, mais comme la Ville aura ensuite la charge et l'obligation de l'entretien, du remplacement, du renouvellement des voiries et des éclairages, on souhaite donc acquérir auprès de Hauts-de-Bièvre Habitat à l'euro symbolique les lots qui sont cités. Cela représente un peu plus de 5.000 m², il s'agit d'approuver donc leur classement dans le domaine public routier communal, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition et tous les actes y afférents.

Mme CHABOT : Une explication de vote : On va voter pour bien que l'on ne soit pas plus emballés que cela par l'extension de la vidéoprotection, parce que pour le coup, on pense que la demande de la reprise par la mairie de l'éclairage etc., c'était une demande forte des habitants et le rapport du bénéfice-risque pour le coup nous paraît quand même positif. Donc on vote pour.

M. le Maire : Malgré la vidéo, Monsieur Édouard, vous allez voter ?

M. ÉDOUARD : Ne dites pas n'importe quoi Monsieur le Maire ! Nous allons voter pour ce transfert de voiries dont vous avez rappelé qu'il a été demandé

par nos prédécesseurs depuis des années, des dizaines d'années ; comme quoi, quand on vous en parle longtemps, vous finissez des fois par découvrir que la vérité est ici, et pas chez vous !

Nous aurions jugé utile aussi que soient transférés les espaces verts et les parkings. Nous en avons discuté en commission. Sur les espaces verts, on a compris pourquoi ; c'est une question de réseaux. Pour les parkings, je ne comprends pas très bien la position de Hauts-de-Bièvre Habitat. Bien sûr, ils souhaitent que cela reste pour leurs locataires mais dans la mesure où les parkings ne sont pas clos, le stationnement continuera sur leurs parkings et leurs locataires n'en profiteront pas toujours. Donc je pense qu'il faudrait que la Ville d'Antony en tant qu'actionnaire de la coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat prenne ses responsabilités au conseil d'administration de Hauts-de-Bièvre Habitat et trouve une solution sur la clôture des parkings, cela ne concerne pas que Guillebaud, cela concerne aussi de l'autre côté des voies Lavoisier, cela concerne le square des Alpes, les parkings de Hauts-de-Bièvre Habitat sont ouverts aux quatre vents ; les locataires sont obligés d'aller se garer à Massy, ceux qui sont au Square des Alpes. Nous en parlerons donc effectivement à la commission logement qui nous avait été promise, il me semblait que c'était février, mais si c'est janvier, ça n'en sera que mieux. On votera pour.

M. le Maire : Bien. On passe donc au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 ne

prenant pas part au vote : M. LEGRAND.)

14 - REAMENAGEMENT DE LA RUE AUGUSTE MOUNIE : INSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'ANCRAGE ET D'APPUI EN FACADE DES BATIMENTS RIVERAINS DE LA VOIE PUBLIQUE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Ce projet de la rue Mounié est un projet important pour la Ville, pour les Antoniens, il veut laisser beaucoup de place aux piétons, il apparaissait nécessaire d'évacuer un maximum d'obstacles au sol et les mâts d'éclairage en font partie. Donc le souhait est de pouvoir ancrer l'éclairage public sur les façades des bâtiments. Pour ce faire, il faut demander l'autorisation aux copropriétaires desdites copropriétés, c'est toujours un petit peu compliqué parce qu'il faut que cela passe par les AG de copropriétés et des AG, il s'en fait une par an. Donc pour obtenir ces accords qui ne seront pas forcément de fait, certains seront peut-être d'accord, d'autres pas, en tout cas pour pouvoir avancer sur ce projet qui est un projet structurant et central pour la collectivité, pour l'ensemble des Antoniens, et donc pour pouvoir créer cet éclairage public indispensable évidemment à une vraie réflexion de rue, eh bien en l'absence d'accord d'ici fin février parce que cela semble hautement improbable, il est prévu de lancer une enquête publique par la

Ville de manière à ce que tous les propriétaires concernés puissent être informés et puissent s'exprimer.

Donc il est demandé au conseil municipal d'approuver le lancement d'une procédure d'enquête publique selon les dispositions du code de la voirie routière ainsi que celle du code des relations entre le public et l'administration permettant donc l'institution d'une servitude d'ancrage et d'appui pour des dispositifs d'éclairage public ; et également d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et tous les actes afférents à l'ensemble de cette procédure.

M. MAUGER : Alors sur cette délibération, nous souhaitons soumettre un amendement au vote de notre assemblée et d'abord quelques mots d'explication : tout à l'heure j'ai évoqué la question des cyclistes mais ce ne sont pas les seuls qui sont lésés par votre projet de requalification de la rue Mounié : la sécurité des piétons ne sera plus assurée puisque votre projet prévoit la suppression des passages piétons sans réduction de la circulation. Le CEREMA considère qu'il est réglementairement possible de faire une zone 20 qui ne soit pas une zone de rencontre, c'est votre projet. Mais il considère que c'est illogique parce que c'est l'aménagement qui entraîne la réduction de la vitesse et non pas les panneaux de circulation. Alors oui, comme le propose cette délibération, il y a lieu d'ouvrir une enquête publique, une enquête publique sur la requalification de la rue Mounié et pas seulement sur

l'éclairage fixé sur les bâtiments. Donc voici l'amendement que nous proposons :

L'article premier serait ainsi formulé : « Approuve le lancement de la procédure d'enquête publique sur l'ensemble du projet de requalification de la rue Mounié. »

M. le Maire : Le vote portera sur l'institution et les servitudes d'ancrage et d'appui, uniquement.

M. MAUGER : Vous refusez de soumettre au vote l'amendement ?

M. le Maire : Oui, complètement. C'est hors sujet. Le sujet, c'est l'ancrage de l'éclairage public.

M. MAUGER : La formulation de la délibération 14 c'est : « réaménagement de la rue Mounié. »

M. le Maire : Non, non.

M. MAUGER : Nous ne sommes pas hors sujet.

M. le Maire : C'est l'étude d'ancrage. Il faut le lire. Vous faites passer un cavalier, là.

M. MAUGER : Non, ce n'est pas un cavalier.

M. le Maire : Mais ça ne passera pas.

M. MAUGER : Nous ne sommes pas hors sujet.

M. le Maire : Ce n'est pas l'Assemblée nationale ici, n'est-ce pas M. Arjona ?
On parle de cavalier budgétaire. Cavalier ...

M. MAUGER : On parlera plus tard du Poney Club.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 voix Contre.)

**15 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN BIEN SIS 5 RUE LUIGI GALVANI
A ANTONY CADASTRE CP 227 APPARTENANT A LA SCI FOGERTY**

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Vous allez peut-être nous dire que cela fait un petit peu redite parce qu'effectivement, au conseil municipal de septembre, a été donnée à Monsieur le Maire l'autorisation de signer un protocole d'accord sur les conditions financières d'acquisition de ce bien. Donc il s'agit bien du même, ce n'est pas un nouveau bien, c'est le même prix, on est toujours à 1.152 000 + 48 000 € de frais de notaire. On est vraiment sur la même chose, simplement, en septembre, la délibération ne donnait pas autorisation à Monsieur le Maire de signer l'acte, et donc c'est pour remédier à ce manque que nous repassons cette délibération. Là il s'agit bien d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes y afférents.

M. le Maire : Qui est contre ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Il s'agit bien d'Antonypole, Monsieur Édouard. Vous votez pour ? Bien, votre ralliement me satisfait.

Alors maintenant il s'agit d'une servitude de passage, Madame Précetti dans le parking public du Parc Heller.

16 - CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DANS LE PARKING PUBLIC DU PARC HELLER AU PROFIT DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE PLEIN PARC SITUEE 28 – 44 RUE PROSPER LEGOUTE

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Pour ceux qui connaissent un petit peu, il y a un petit parking public sous le CML du Parc Heller. C'est connu des gens du quartier en général, pas beaucoup d'ailleurs. Et en fait, la résidence qui jouxte ce CML qui est sur sa gauche, pour rentrer dans son parking, passe par le parking du Parc Heller, passe par le parking municipal.

Cette résidence a été construite en 1994, et donc à ce moment-là, par convention, ils ont eu un droit de passage dans le parking public. Vous le savez, il y a quelques années, je ne saurais plus dire exactement quand, ce parking public a brûlé et donc il y a eu un certain nombre de travaux, certaines réhabilitations, et puis avec tous ces événements, le parking a été restauré, resécurisé, et donc il a été décidé avec les copropriétaires que cette servitude de passage fasse en fait l'objet d'un acte notarié afin de clarifier pour tout le monde la situation et de pouvoir avoir un acte notarié entre autres, en cas de revente par exemple, cela permet de sécuriser les choses.

Cette nouvelle convention permet également de répartir les charges puisque la Ville a effectivement un certain nombre de charges pour sécuriser cet accès, auquel finalement accèdent les résidents. Alors vous avez lu peut-être le détail, cela ne va pas très loin, il s'agit de 4,25 € par place de parking et par an. Donc ce n'est pas très important. Mais il était important par contre que les charges soient réparties puisqu'ils profitent de ce passage.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet d'acte de servitude rédigé par l'étude notariale Delecroix et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV - PERSONNEL

- PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022 –

17 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –

(Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : On va commencer par le Rapport Social Unique, le RSU, que l'on présente tous les ans. On informe le conseil municipal de l'avis favorable unanime voté par le CST le 23 novembre dernier. Vous avez reçu les éléments du RSU, ce sont des éléments assez touffus qui sont fournis par le CIG. Je ne vais pas reprendre tous ces éléments parce que c'est trop long,

on vous a fait une petite synthèse des éléments marquants qui sont à votre connaissance et dans le dossier.

Vous avez quelques éléments d'effectifs... Alors je mets un petit bémol sur les éléments que vous avez devant vous puisque nous faisons un RSU qui concerne l'année 2022 et que nous allons faire des comparaisons avec la moyenne des communes du CIG qui sont, elles, des données 2021, donc on mettra un petit bémol sur les comparaisons possibles.

Néanmoins, il est intéressant de regarder sur les effectifs que nous avons des effectifs qui sont en augmentation entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 ; alors l'augmentation, elle est en réalité un peu un leurre puisqu'on voit qu'il y a une baisse des fonctionnaires qui est assez peu compensée par la baisse des contractuels permanents, ce qui augmente ce sont les contractuels non permanents, mais faisons attention, prenons des pincettes avec ce chiffre puisque cela peut être trompeur : c'est le nombre de personnes employées et non pas le nombre de jours qui sont délivrés. Donc en réalité, on peut avoir des contractuels non permanents qui ne font qu'une journée, donc ce n'est pas le nombre qui est vraiment significatif. Par contre ce qu'il peut être intéressant de constater, c'est que l'on passe de 14 % des contractuels permanents en CDI à 19 %, c'est la conséquence de la loi qui permet en fait de transformer 3 CDD consécutifs sur les mêmes missions en CDI ; nous nous sommes emparés de cet outil pour pouvoir créer des CDI au sein de la collectivité.

En équivalents temps plein rémunérés, là c'est une vision annuelle et non pas une photographie au 31 décembre, nous avons à peu près la même photographie. On constate que le nombre d'heures travaillées est à peu près identique. Vous avez une progression forte des catégorie B qui correspond à la réintégration en catégorie B des auxiliaires de puériculture, ce qui explique ces mouvements de personnel sur les catégories B.

Sur la variation des effectifs globaux : là on va pouvoir comparer 2022 avec 2021 sur le CIG. Vous voyez que globalement le nombre de fonctionnaires a baissé de 2,78 %, les contractuels permanents de 7 %, et l'ensemble de -1,5 %, ça c'est sur 2022. Quand on croise avec les données du CIG, on voit que l'ensemble des emplois permanents des communes du CIG de la Petite Couronne ont baissé, eux, de 10 %, avec une baisse de 11,6 % des fonctionnaires et de 4,6 % des contractuels. Donc on voit finalement que sur la collectivité d'Antony, on a plutôt moins baissé d'effectifs que l'ensemble des collectivités. Alors il y a plein d'éléments qui l'expliquent, notamment les difficultés de recrutements qui sont présentes dans l'ensemble des collectivités, mais voyez que finalement, la Ville d'Antony, en dépit des difficultés qui sont réelles et que l'on a connues pour recruter, a gardé une réelle attractivité et une capacité à maintenir à peu près ses effectifs.

En ce qui concerne la pyramide des âges : vous voyez qu'en 2022, l'âge moyen des permanents est de 46 et 49 ans contre 46,5, et que l'âge moyen

des agents de la Petite Couronne est de 46,5 ans aussi, donc nous sommes exactement à l'âge moyen des collectivités identiques de la Petite Couronne, donc voyez, là-dessus il n'y a pas grand-chose à dire.

Sur les mouvements de personnels entre 2021 et 2022, on constate à 24 % toujours un fort pourcentage pour les départs à la retraite. On voit que globalement, alors comme ce sont des données qui viennent du CIG sur lesquelles il y a un retraitement, on ne maîtrise pas toujours tous les éléments qui sont présentés, ce qu'il est intéressant de regarder, c'est l'arrivée des contractuels qui s'accélère par rapport à l'arrivée des fonctionnaires, mais on constate que c'est un mouvement j'allais dire global de l'ensemble des collectivités avec la loi de 2019 qui favorise l'accélération des entrées de contractuels. Et c'est aussi j'allais dire un mouvement sociétal, de sociologie du travail, avec une volonté des agents d'être plus sous un mode contractuel que soumis au statut de la fonction publique. C'est une réalité en tout cas constatée.

En ce qui concerne le budget : les rémunérations et les charges de personnels représentaient 49,83 % en 2021 et elles passent à 50,26 %. Comme vous avez pu le constater, nous n'avons pas augmenté nos effectifs, donc cela veut dire que nous avons mieux rémunéré nos agents et cette augmentation, elle reflète d'abord les mesures structurelles gouvernementales qui visent à augmenter le point d'indice, soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires que nous appliquons au sein de la collectivité,

mais c'est aussi la politique volontariste de la collectivité avec un régime indemnitaire favorable, avec la mise en place d'un CIA, cela se reflète ici, puisque vous voyez que les primes et indemnités versées passent de 5,7 M€ à 6,3 M€ à effectif quasiment constant. Donc on voit qu'on a là-dessus fait un effort de meilleure rémunération de nos agents.

Alors ce qui est très illustratif de notre politique RH, c'est que si vous comparez la moyenne des collectivités de la Petite Couronne, la part du régime indemnitaire est de 17,4 %, et quand vous comparez à Antony, vous vous apercevez qu'on est à 20,32 % en 2021 et 20,83 % en 2022. Donc voilà, on voit que c'est vraiment l'effort que l'on a fait pour revaloriser, pour avoir un régime indemnitaire qui soit attractif. Et cela se voit dans le pourcentage que l'on consacre en termes de budget masse salariale au régime indemnitaire.

En ce qui concerne les absences, c'est un petit peu compliqué de comparer les absences parce qu'il y a autant de taux d'absentéisme que de manières de calculer. Néanmoins, sur la partie purement maladie, on est très en ligne avec les autres collectivités. Sur la partie de l'absentéisme global, on voit qu'on a un mouvement entre 2021 et 2022 de réduction de l'absentéisme qui passe de 10,91 à 8,28 %. On n'est pas franchement dans la tendance des autres collectivités qui ont tendance à voir augmenter leur taux d'absentéisme. Et le 8,28 % que vous voyez sur 2022, ce serait plutôt à comparer avec un 9,6 % sur les autres collectivités, donc c'est à prendre avec

des pincettes par rapport à ces chiffres puisqu'encore une fois, il y a pas mal de possibilités différentes de comptabiliser ces taux d'absentéisme.

En ce qui concerne la formation : on voit qu'en 2021, 33,9 % des agents ont bénéficié d'une formation. 34,8 % en 2022. Alors il y a des mouvements de catégories qui peuvent correspondre aussi au fait qu'il y a des transferts de personnels d'une catégorie à l'autre, c'est aussi lié aux projets de formation que l'on peut avoir. On voit que si l'on a une baisse du budget consacré à la formation, c'est dû à la part du CNFPT dont je vous rappelle que nous sommes dans un sujet de cotisations liées à la masse salariale obligatoires. Donc plus on fait appel au CNFPT, moins on consomme puisqu'on tire sur notre cotisation. C'est pour cela que vous pouvez mettre en corrélation la baisse du budget de la formation avec l'augmentation de 10 points des dépenses de formation qui sont confiées au CNFPT.

Et puis enfin l'action sociale et la protection sociale complémentaire : on va y revenir sur une délibération suivante. Très rapidement pour vous dire quand même que concernant la Mutuelle, le nombre d'agents bénéficiaires passe de 252 à 313 c'est-à-dire qu'on a plus d'agents qui bénéficient de cette mutuelle, et donc les dépenses de la Ville sur ce soutien à la mutuelle sont passées de 117.000 € à 153 000 €.

Sur la Prévoyance, on a un mouvement un peu inverse, avec des montants qui sont plus faibles, on a 166 personnes qui en ont bénéficié en 2021 et on passe à 151 en 2022. La prévoyance fera l'objet d'une réforme en 2025 et

donc du coup, nous serons amenés à revoir notre stratégie de prévoyance, conformément aux nouvelles réglementations, ce sera pour 2025.

Voilà, j'ai été rapide mais je pense que c'est bien eu égard à un ordre du jour chargé, et de plus vous avez tous les éléments concernant le RSU 2022.

Merci à vous.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ?

Mme HUARD : Je voudrais juste faire quelques remarques parce qu'effectivement on a eu votre présentation qui pour l'essentiel nous donne des informations intéressantes et que les chiffres du RSU permettent de compléter.

On note que si les effectifs avaient effectivement baissé en 2022 par rapport à 2021, vous nous dites que l'attractivité de la Ville s'est améliorée et qu'elle permet la reprise des recrutements en 2023, ce qui est effectivement satisfaisant. Vous nous avez dit également qu'il y avait encore une centaine de postes vacants, ce qui témoigne que le chemin n'est effectivement pas encore terminé.

Nous avons vu aussi qu'il y a davantage de contractuels ; alors le RSU indique quand même qu'il y a encore 26 personnes qui ont plus de six ans d'ancienneté et qui par conséquent devraient encore être titularisées normalement en 2023, si l'on comprend bien ; alors même si cela a progressé, il en restait encore, à moins que vous ne me corrigiez sur ce point.

Vous disiez qu'il faut être prudents sur l'effectif vacataires, on a quand même constaté que cet effectif de vacataires en équivalent temps plein a effectivement augmenté. Donc en temps de travail effectif de ces vacataires, il y a eu plus de vacataires en 2022 qu'en 2021.

Au niveau de la pyramide des âges, c'est peut-être un des éléments sur lequel il y a effectivement des actions à mener puisque si la moyenne d'âge est de 48 ans pour les personnels, il y en a quand même presque la moitié qui ont plus de 50 ans et un certain nombre qui s'approche de la retraite. Donc c'est le vieillissement de la pyramide des âges, c'est quand même un sujet, notamment quand on voit que le recul de l'âge de la retraite rend problématique la poursuite de l'activité professionnelle pour certaines catégories de salariés ; et on a constaté quand même l'augmentation forte des mises en disponibilité, est-ce que vous pourriez donner une explication là-dessus puisque le nombre a quasiment doublé entre 2022 et 2021 ?

Et en proportion c'est passé de 6 à 11 % des motifs de départ, donc c'est important.

Vous parlez également de l'augmentation du taux de recrutement des contractuels par rapport aux fonctionnaires. Alors on constate qu'il est en même temps associé à un taux de départs plus élevé, il y a plus de turnover : 25 % de l'effectif total, il y a 25 % de départs sur l'effectif total sur un an, ce qui fait quand même beaucoup, ce qui signale un taux de rotation des effectifs important, ce qui montre un problème de fidélisation aussi des

personnels, alors que ce taux est beaucoup plus faible chez les fonctionnaires.

Pour les rémunérations, vous avez souligné les efforts qui ont été faits, c'est une amélioration effectivement récente, moi je voudrais quand même souligner que l'érosion salariale chez les fonctionnaires a été continue depuis 20 ans et que la dernière revalorisation n'a été que de 3,5 % quand même, donc loin derrière l'inflation qui avait eu lieu. Donc il est plus que jamais important de corriger cette érosion salariale si l'on veut toujours être attractifs dans la fonction publique.

Au niveau des précarisations des référents périscolaires, on s'en félicite et effectivement on espère qu'on verra cet effort poursuivi. Merci.

Mme GENEST : Je réponds juste au sujet des CDI...

M. le Maire : Attendez, on ne va pas faire un débat là-dessus...

Mme GENEST : Ce n'est pas parce que vous voyez des CDD, 3 CDD qui sont sur un agent, que celui-ci a forcément accès au CDI parce qu'il y a d'autres conditions qui ne sont pas forcément que 3 CDD, il faut que ce soit sur le même emploi. Donc, tous ceux-là ne sont pas forcément éligibles à un CDI.

M. le Maire : Bien. Qui d'autre souhaite intervenir ?

Mme HUARD : Est-ce que vous pourriez parler des disponibilités ?

M. le Maire : Non, pas de débat.

Mme HUARD : Non mais j'ai posé une question...

M. le Maire : Pas de débat.

Mme HUARD : J'ai posé la question des disponibilités, est-ce que vous avez une explication ?

Mme GENEST : On a des désirs de la part des fonctionnaires comme des contractuels de bouger plus rapidement avec des carrières plus mobiles, moins longtemps dans chaque poste, et donc forcément on a des mises en disponibilité, on a des départs, on a des turnover, puisque vous le dites, qui n'existaient pas avant mais qui sont liés à des aspirations aujourd'hui qui sont partagées par et les fonctionnaires et les contractuels de vouloir bouger, de changer, effectivement, et on a du coup tous les indicateurs de départs ou de mobilités qui sont accélérés par rapport à ce que l'on a connu auparavant.

M. le Maire : Eh oui. C'est la grande démission. En Amérique aussi. Donc nous avons eu une présentation excellente de la situation sociale de la Ville, nous passons maintenant à la modification du tableau des effectifs.

Mme GENEST : Je n'ai pas particulièrement de commentaires sur le tableau des effectifs, je rappelle que c'est un tableau technique. Donc ce n'est pas parce que l'on crée des postes que l'on ouvre des postes nouveaux mais parce qu'on a besoin d'avoir un cadre réglementaire pour pouvoir assurer nos mobilités, donc tout ce que l'on peut dire, et ce qu'il est intéressant de souligner, c'est qu'on est repartis en 2022 dans une dynamique positive en termes de recrutements puisque le solde entre les départs et les arrivées en 2023 est positif de 51 postes. Donc cela veut dire qu'on est repartis à la

hausse pour pouvoir mieux recruter et on peut s'en féliciter pour pouvoir soulager les tensions qui existent sur les organisations.

M. le Maire : Bien. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

18 - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SOCIALE –

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : C'est une délibération qui est importante. Le conseil municipal doit se voir présentée globalement la mise en place de l'action sociale au niveau de l'ensemble de la collectivité, et donc ce qui existait avant et ce que l'on souhaite modifier :

Nous avions auparavant des prestations sociales indirectes qui étaient gérées par des associations dont l'association de l'APA qui conduisait, grâce à une subvention de la collectivité, au CNAS, pour les agents qui cotisaient à l'APA, et chaque agent devait cotiser 5,50 € par mois pour pouvoir avoir accès aux prestations du CNAS. À ces prestations-là, en fait à cette subvention il a été rajouté un certain nombre de prestations sociales qui étaient la prestation garde d'enfant de moins de trois ans, l'allocation enfant handicapé, ces prestations ne dépendent pas des revenus des agents et sont la plupart du temps en doublon avec les prestations de CNAS, et nous avons en plus de ces prestations-là mis en place par délibération du 13 décembre 2012 un

système de prévoyance dont je vous ai parlé il y a quelques minutes, un système d'intervention de soutien à la mutuelle, donc paiement de la partie santé dont je vous ai parlé aussi ; dont on a vu qu'il était en croissance puisque cela représente un budget de 153.000 € pour un nombre d'agents croissant en 2022 ; et puis nous avons aussi, et nous en avons discuté et je l'ai présenté au dernier conseil municipal, une participation de l'employeur à hauteur de 4 € pour les frigos connectés, donc une participation aux repas du personnel communal, avec un budget de 30.000 € complété par un système aussi de restauration pour le personnel via le lycée Théodore Monod pour un montant de 18.000 €.

Donc dans un souci de clarification et d'amélioration des prestations sociales qui sont proposées aux agents, nous souhaitons mettre en place l'ensemble de ces prestations sociales pour que la collectivité prenne en charge directement et pour chaque agent une cotisation au CNAS, pour que tous les agents puissent sans cotiser, sans qu'ils aient à payer ces 66 € par an, avoir directement accès à l'ensemble des prestations du CNAS. C'est une avancée sociale importante puisque cela permettra à ce que tout le monde, tous les agents, puissent bénéficier de ces prestations du CNAS.

Nous maintiendrons l'allocation enfant handicapé qui restera inchangée, et nous maintiendrons l'ensemble des délibérations et des prestations sociales que je viens d'évoquer concernant la Prévoyance, la Mutuelle, et concernant la Restauration du personnel.

Donc pour information, le budget qui sera alloué à la cotisation de la Mairie pour l'ensemble des agents fonctionnaires et contractuels est un budget de 195.000 €, donc c'est une forte progression de notre action sociale à destination de nos agents. Tout cela étant en cohérence avec notre politique RH de revalorisation des rémunérations puisqu'on vient de vous en faire la démonstration lors de la précédente délibération, et là nous sommes dans la qualité de vie au travail et donc le soutien aux prestations sociales des agents, et donc c'est en cohérence avec cette politique RH que nous menons depuis plusieurs années. Je vous remercie.

M. ÉDOUARD : Tout à l'heure j'évoquais Sénèque et les difficultés de navigation du marin égaré, pour cette délibération et pour celles qui suivent, je salue à titre personnel au contraire une politique raisonnée et cohérente, une ambition de fidélisation des effectifs par des mesures adaptées, l'effort financier est conséquent : 85.000 € ; il permet de faire bénéficier le personnel communal des prestations du comité national d'action sociale. Cependant, il y a un bémol : je déplore que vous laissiez de côté comme souvent, hélas, les vacataires.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme HUARD : J'aurais une question qui concerne l'APA : il me semble que les prestations qui sont proposées sont plus de nature individuelle, donc sous forme de chèques cadeau, et ce sont les prestations du CNAS, est-ce que l'APA n'avait pas vocation à organiser plutôt des événements collectifs qui

créent du lien social, enfin de la vie sociale aussi au sein des personnels ? Dans ce cas-là, moi ça me paraît très intéressant de maintenir une subvention pour ce type d'activités qui ne sont pas que des prestations individualisées et en numéraire.

M. le Maire : C'est plus de 80.000 € quand même !

Mme GENEST : Nous avons déjà répondu à cette question en commission, donc je renouvelle la réponse qui est que globalement la subvention de la Ville couvrirait la partie de la subvention pour le CNAS, donc nous maintenons et nous développons cette subvention. L'APA est une association qui n'a plus cette vocation-là mais qui a d'autres vocations, qui peut continuer à exister, et qui peut proposer des prestations culturelles ou de voyages, elle reste libre de mettre en place ce type de prestations. On ne peut pas tout faire, on a décidé de soutenir une cotisation pour chaque agent, c'est déjà un effort financier qui a été souligné et que je souligne à nouveau.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

19 - MISE EN PLACE DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT AU BENEFICE DE CERTAINS AGENTS PUBLICS –

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : On en a parlé, cela ne peut que vous satisfaire j'imagine ? Nous sommes 2 collectivités sur 11 à l'avoir décidé, c'est dire à quel point

l'effort de la Ville est important sur cette prime pouvoir d'achat ; c'est un montant conséquent puisqu'on est sur un montant de 430.000 € qui sera versé aux agents sous conditions de ressources bien entendu puisque c'est une prime sur le pouvoir d'achat. Très peu de collectivités l'ont fait, nous l'avons fait et nous l'avons fait au plafond. C'est-à-dire que nous avons versé le plafond de ce qui est prévu par le décret. Je vous rappelle que les collectivités pouvaient ou non le faire et je rappelle que l'État était, lui, contraint de le mettre en place.

Donc nous avons la fierté d'avoir mis cela en place pour nos agents, cette prime pouvoir d'achat sera versée à tous les agents bénéficiaires en début d'année 2024. Merci.

M. MONGARDIEN : Je ne voulais pas rater cette délibération puisque c'est à ma connaissance la déclinaison de ce que l'on appelle « la prime Macron » aux collectivités territoriales. Donc même si elle a un autre nom, la prime PEPA par exemple, je tenais à saluer effectivement l'effort de la mairie parce qu'encore une fois, il y a très peu de collectivités territoriales qui l'ont fait. Antony l'a fait, donc je ne peux être que satisfait.

M. le Maire : Merci. M. Mauger aussi ?

M. MAUGER : Oui et non. Je félicite la Ville pour la mise en place de cette prime au plafond, comme vous l'avez signalé. En revanche, je ne peux m'empêcher de rappeler ce qu'a expliqué tout à l'heure ma collègue Irène Huard, à savoir la perte de pouvoir d'achat très importante des fonctionnaires

depuis environ une vingtaine d'années, liée au gel du point d'indice sur de très longues périodes, c'est du ressort du Gouvernement évidemment, ce n'est pas la Ville qui décide de la valeur du point d'indice. Donc voilà, la prime Macron est une maigre compensation de l'absence d'avancée du point d'indice depuis trop longtemps.

M. MONGARDIEN : Quel est le dernier Gouvernement qui l'a remontée, vous savez ?

M. le Maire : Nous passons au vote...

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

20 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS ET D'HEBERGEMENT ENGAGES PAR LES PERSONNELS DANS LE CADRE DE DEPLACEMENTS TEMPORAIRES LIES A UNE MISSION –

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Là ce n'est pas très stratégique mais intéressant tout de même : il y a une revalorisation des frais de repas et d'hébergement dans le cadre des missions des agents de la collectivité. On passe de 70 à 90 € pour un taux de base, de 90 à 120 ensuite, donc globalement on intègre l'augmentation du coût de la vie dans les remboursements de frais professionnels, ce qui ne paraît pas incroyable. Merci.

M. le Maire : Des questions ? On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**21 - APPROBATION D'UN ACCORD TRANSACTIONNEL METTANT FIN
A UN DIFFEREND AVEC UN ANCIEN AGENT –**

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Il n'y a rien de particulier à dire sur cette délibération qui est une délibération individuelle, liée à un contentieux avec un agent auquel nous mettons fin avec un dispositif amiable ; étant donné que c'est une procédure individuelle, je ne répondrai à aucune question en conseil municipal. Je me tiens à votre disposition pour en discuter en dehors de ce cénacle. Merci.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - EDUCATION

**22 - SECTORISATION DES ECOLES MATERNELLES ET
ELEMENTAIRES DE LA VILLE D'ANTONY – MODIFICATIF –**

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

23 - OUVERTURE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE JEAN ZAY –

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MONGARDIEN : Il y a l'école primaire, cela veut dire que l'école maternelle n'ouvrira pas ?

M. le Maire : Non, il n'y a pas d'école maternelle. Il y aura une école unique, primaire/maternelle, comme à Anatole France.

M. MONGARDIEN : D'accord. Ça couvre les deux.

M. le Maire : Les deux à la fois, oui.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

24 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ÉCOLE DES HAUTS-DE-SEINE (OCCE 92) POUR REDISTRIBUTION AUX COOPERATIVES DES ÉCOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX PROJETS 2023 / 2024 –

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

Mme FAURET : Comme tous les ans, la Ville vous présente la Bourse aux Projets. Pour cette année, nous avons 17 projets, donc pratiquement toutes les écoles ont présenté un projet. Des projets très variés, des projets sportifs, artistiques, des projets en lien avec le développement durable, vous avez le détail dans la délibération avec les montants attribués à chaque école. Il est

donc demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter la convention avec l'OCCE 92 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Mme HUARD : On constate que le budget n'augmente pas par rapport à 2022, malgré l'inflation, comme vous l'avez fait remarquer, tout augmente. Vous avez accepté tous les projets, ce qui est bien, ce qui représente au total 21.000 €, mais du coup réduit les montants pour rester dans une enveloppe à 15.000 €. Cette enveloppe, elle a peu évolué depuis les années 2010-2014, elle était déjà autour de 13.000 à 14.000 €, et puis elle a baissé à 10.000 € en 2015, et puis elle est revenue à 15.000 €. Nous, nous estimons que la Ville pourrait faire un effort, soutenir davantage les projets scolaires, d'autant que ce budget reste modeste et qu'il suffirait de réduire d'une demi-caméra de vidéo-surveillance pour pouvoir abonder ce budget-là. Donc cela nous paraît quand même tout à fait raisonnable.

M. le Maire : Bien. Ou passe au vote ? Madame Huard est contre ou pour ?

Mme HUARD : On va voter ces subventions mais on vous fait remarquer qu'elles pourraient être plus importantes.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - SPORTS

**25 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PONEY-
CLUB D'ANTONY : APPROBATION DU RAPPORT SUR LE CHOIX DU
MODE DE GESTION –**

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

(Lecture du rapport de présentation)

M. ÉDOUARD : Il faut rappeler que le précédent contrat de concession de service public du poney-club avait déjà été prolongé deux fois par voie d'avenants. Donc une remise à plat était évidemment nécessaire en tenant compte du projet de reconstruction et d'ailleurs, au fait, où en est-on à ce sujet ?

Pour autant il nous sera impossible d'émettre un vote favorable à cette délibération. En effet, vous avez rejeté d'emblée la solution de la régie alors qu'en fait il y avait des possibilités d'étudier ce mécanisme en reprenant une partie du personnel du concessionnaire sortant, avec l'acquisition d'une partie des terrains de l'US Métro, vous auriez parfaitement pu étudier l'installation du poney-club là-bas.

D'autre part, le rapport que vous présentez est éminemment critiquable. Le périmètre prévu de la DSP mentionné à l'article 4 est identique à celui de la DSP précédente et ne fait état à aucun moment -ne serait-ce qu'une allusion- à une pratique de compétition, alors que c'était jusqu'ici, Monsieur le Maire, votre argumentation plutôt déterminante pour conserver en l'état une association confondante entre la gestion d'une structure pédagogique et une

activité de club sportif. Nous avons compris que vous avez décidé de ne rien changer, libre à vous, mais ça finit par se voir.

M. le Maire : Ecoutez, c'est un choix politique. C'est un choix politique mais c'est aussi un choix sportif. Parce que si la Ville reprenait en direct la gestion, alors je passe sur les difficultés de gestion que cela causerait, mais surtout, on ne pourrait plus faire de sport de compétition. Et nous, on tient au sport de compétition. Nous défendons les clubs Antoniens et on ne veut pas supprimer ce club qui est un club de compétition et qui a de bons résultats. Et donc je ne veux pas priver les Antoniens qui ont des enfants qui veulent faire du sport de compétition, du sport de poney, de ce sport de compétition. Voilà. C'est pour cela aussi que l'on garde cette DSP.

M. MAUGER : Lors des deux précédentes reconductions, vous aviez expliqué que c'était indispensable à cause du problème d'absence de projet de reconstruction du poney-club. Est-ce que cela veut dire aujourd'hui que vous avez un projet de reconstruction du poney-club ?

M. le Maire : Oui, bien sûr.

M. MAUGER : Où se trouverait ce projet ?

M. le Maire : Au même endroit.

M. MAUGER : Et comment est-ce que vous allez gérer justement la phase de transition ?

M. le Maire : Eh bien c'est le problème, mais on la gèrera.

M. MAUGER : Ah ! D'accord ! Très bien.

Mme HUARD : Je voulais signaler qu'en juin on avait relevé lors de la présentation du bilan de ce club l'absence de distinction entre ce qui relevait de l'activité du club et celle de la délégation de service public dans les comptes de l'actuel délégataire, ce qui nous paraît quand même essentiel. Là on parle par exemple aussi de créneaux pour la Ville, de mise à disposition de créneaux pour la Ville pour les écoles et les centres de loisirs, mais on ne sait pas combien sont visés, cela nous paraît quand même assez imprécis... C'est pourquoi, effectivement, nous voterons contre ce projet.

M. le Maire : Très bien. Passons donc au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 voix Contre.)

V - AFFAIRES DIVERSES

26 - ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS (ANTAI) RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT –

(Rapporteur : M. Edouard KALONJI)

(Lecture du rapport de présentation)

M. ÉDOUARD : Juste un mot : À l'Assemblée nationale avant-hier, une proposition de loi a été votée, qui deviendra peut-être une loi si le Sénat la vote aussi, subordonnant désormais les réclamations pour les forfaits post-

stationnement au paiement valable. Jusqu'à présent, quand il y avait un litige, on pouvait s'adresser au service stationnement avant de payer. Est-ce que cette loi, si elle est adoptée en l'état, modifiera le fonctionnement Antonien ?

M. KALONJI : Pour le moment la loi n'est pas adoptée, on prendra les dispositions qui s'imposeront quand la loi sera adoptée, et naturellement, si elle est adoptée, nous ne pourrons que l'appliquer.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

27 - ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE L'ESPACE SANTE JEUNES POUR L'ANNEE 2024 –

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

M. ALI BEN ABDALLAH : Chers collègues, c'est une délibération que nous prenons chaque année à cette période-ci, qui correspond en fait à solliciter le Conseil Départemental qui soutient la Ville dans ses actions depuis 2011 sur ce qui est appelé l'Espace Santé Jeunes, ça correspond à du subventionnement d'actions de la prévention spécialisée notamment dans les sensibilisations des jeunes par une activité qui est le théâtre ; c'était aussi une façon de les ouvrir à la culture, et aussi d'évaluer leur sensibilité notamment aux médias et aux réseaux sociaux. Donc c'est pour les 12/17

ans. Il y a aussi les séjours de rupture et les temps dédiés. L'ensemble de ces actions s'élève à 48.008 € et la subvention départementale sollicitée est de 25.190 €. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver ce programme d'actions pour l'année 2024.

Mme HUARD : Cette délibération évoque un renforcement des actions mais finalement le programme est identique à celui de l'année dernière, et vous l'avez dit, le financement des actions reste identique à l'euro près, et la subvention donc du Conseil Départemental n'est pas réactualisée. Alors il y a une modification, un ajout qui dit qu'on doit prévoir des temps privilégiés, dédiés et identifiés pour garantir l'accueil, l'écoute, la prévention et l'orientation des jeunes avec l'appui du réseau de proximité. Ce qui nous amène à cette question du lieu d'accueil où peuvent se dérouler ces temps, puisque l'Espace Jeunes reste un espace dématérialisé.

D'abord, où ces actions vont-elles se tenir ? Et nous redisons qu'il faudrait bien que la Ville crée un tel lieu permanent qui soit repérable par les jeunes, comme un lieu d'écoute pour eux de toutes leurs problématiques de santé et qui peuvent être très diverses, et notamment quand il y a des addictions et des troubles du sommeil, les troubles alimentaires, le mal-être...

M. BEN ABDALLAH : Monsieur Mauger l'a finalement probablement entendu dans le cadre de la mission d'évaluation et d'information de la politique de la Ville, et vous avez raison, il n'existe pas d'espace de santé à part entière, mais je pense que Monsieur le Maire soutiendra le fait que cet espace de

santé pourra être créé lorsqu'on sera en mesure d'avoir un centre de santé dans la prochaine contractualisation qui sera à la hauteur de nos attentes. Mais au-delà de cela, en fait là il s'agit de financement. Et en réalité, ce qui répond aujourd'hui à ces besoins, c'est la prévention spécialisée, c'est-à-dire l'Accompagnement Suivi Jeunes. C'est l'écoute du Noyer Doré qui organise tout cela. Et c'est le financement de leurs actions derrière. Et elles sont extrêmement importantes. C'est une équipe qui suit 191 jeunes et pour beaucoup avec des difficultés, vous avez le détail dans le rapport. Je vous invite à le regarder. C'est pour beaucoup des jeunes qui sont dans des situations difficiles. Et donc ces activités-là, c'est encore une fois dans ce cadre-là, dans des cadres de prévention spécialisée qui existent. Alors vous avez raison de dire que pour le moment c'est à peu près le même montant, on en parlera dans la prochaine délibération, vous verrez qu'on a placé nos efforts ailleurs. Mais cette action fonctionne plutôt bien sur les 12/17 ans.

M. le Maire : Pas d'autres interventions ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**28 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX
SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DU POLE
SOLIDARITES POUR L' ANNEE 2024 –**

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

M. BEN ABDALLAH : Merci Monsieur le Maire. Cette fois-ci on parle de l'Accompagnement Suivi Jeunes qui comprend énormément d'actions, à savoir d'abord le travail de rue, l'accompagnement individuel, et la partie insertion professionnelle. Dedans, vous avez notamment le PRIJ dont on a parlé, mais pas seulement, vous avez aussi les chantiers éducatifs, et puis vous avez toutes les actions collectives et d'animation socio-éducative comme des séjours de culture, les ateliers artistiques culturels ou aussi le loisir pour les 12/17 ans. Le coût prévisionnel de l'ensemble du dispositif cette année a été fortement revu à la hausse, il s'élève à 449.913 € hors charges indirectes, et le montant des subventions qui est maintenant sollicité est de 329.410 € avec dans le dispositif l'engagement de trois nouveaux éducateurs en médiation jeunes, des médiateurs du quartier.

M. MAUGER : Je pensais avoir examiné et comparé avec la délibération de l'an dernier, je n'avais pas vu de différence. Donc cela m'étonne un petit peu, notamment au niveau des montants. Il me semblait que cela n'avait pas bougé, vous me dites que ça a bougé.

M. le Maire : Ce montant-là n'a pas bougé, mais il va évoluer.

Là pour le moment, on ne peut pas chiffrer encore parce qu'on n'a pas encore recruté...

M. MAUGER : Ah ! C'est très fort. On est sur la délibération de l'année prochaine, c'est ça ?

M. le Maire : On n'a pas encore recruté les trois agents qu'on va recruter pour la médiation, on n'a pas encore non plus renforcé les moyens sportifs et de loisirs de ces jeunes, mais on va le faire, et là, ça portera le montant à un niveau beaucoup plus élevé et la demande de subvention aussi. Mais on ne peut pas le faire d'avance.

M. MAUGER : D'accord mais ce qu'on vote ce soir, c'est bien exactement le même montant à l'euro près que l'année dernière ?

M. le Maire : Oui, pour le moment, oui.

M. MAUGER : Avec le même programme d'actions ? D'accord. Je trouve que l'on a un petit peu anticipé et essayé de faire croire que l'on allait voter ce soir...

M. le Maire : Non. On ne vote pas ce soir mais vous êtes informés en amont de notre action...

M. MAUGER : Oui, moi j'aurais dit « désinformés » mais je me trompe...

M. le Maire : Non, vous êtes informés de notre action qui va effectivement voir augmenter les dépenses et augmenter également notre demande de subventions pour les dépenses.

M. MAUGER : Très bien. C'est enfin clair.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 Abstentions.)

29 - ADOPTION D'UNE CHARTE ET D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR LES BENEVOLES INTERVENANT DANS LE CADRE DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY –

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

M. BEN ABDALLAH : Merci Monsieur le Maire et merci de la précision sur la délibération précédente.

Là il s'agit de l'adoption d'une charte, comme vous l'avez indiqué, pour un contrat d'engagement de bénévoles intervenant dans le cadre du Centre Culturel Ousmane Sy. Il est tard, j'en dirai peu de choses, surtout si Monsieur Mauger doit reprendre tous les détails ! En fait il s'agit essentiellement pour le Centre Culturel Ousmane Sy du bénévolat qui est au cœur du dispositif. Il s'agit en fait ici de proposer une charte à tous ces bénévoles qui ont permis à cette structure de se développer depuis 2016 et qui ont surtout permis à cette structure de continuer à évoluer malgré la restructuration que l'on a connue dans les services de la politique de la Ville.

M. le Maire : Des questions ? Madame Huard.

Mme HUARD : Il nous semble que c'est un peu in extremis que vous vous souciez de la convention d'objectifs et de financement 2020/2023 avec la CAF qui indiquait qu'il fallait mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'action visant à développer la participation et la prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles. Cela paraît effectivement tardif à l'approche de

l'évaluation pour le renouvellement de la convention qui conditionne ce financement.

Et en lisant la charte, elle nous paraît quand même d'un contenu qui est très descendant, la Ville s'engage à informer, à faciliter, à confier, à définir, à faire appliquer, etc., mais le bénévole, on lui demande également de s'engager de façon soutenue, à adhérer, à respecter, à assurer, à collaborer, à faire le lien, à prévenir, etc. il nous semble quand même que l'association, la démarche ascendante, l'association des bénévoles à la participation, là, n'est pas traduite par cette charte, donc on s'abstiendra sur cette délibération parce qu'elle présente un certain déséquilibre entre les obligations du bénévole et celles de la Ville. L'intérêt peut être effectivement la concrétisation dans une démarche de recherche d'emploi et la valorisation des compétences acquises dans ce type d'activité, mais voilà. Nous nous questionnons quand même sur le contenu de cette charte.

M. le Maire : Eh bien écoutez, nous on la vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 Abstentions.)

30 - CREATION D'UN COMITE DES USAGERS DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY –

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

M. BEN ABDALLAH : Dans la lignée de la délibération précédente, après le fait de proposer une convention avec nos bénévoles, on leur propose aussi de participer directement au pilotage du Centre Culturel Ousmane Sy avec la création d'un comité des usagers. Ce comité, après le vote de ce soir, sera à mettre en place. Son fonctionnement sera défini d'ailleurs aussi par les bénévoles, et encore une fois, l'idée cette fois-ci est de permettre aux bénévoles de pouvoir introduire le pilotage et influencer sur le pilotage de la programmation du Centre Culturel Ousmane Sy. Je vous remercie.

Mme HUARD : Là encore, on a besoin d'une clarification parce que le titre c'est « création d'un comité des usagers » et les usagers, ce n'est pas que les bénévoles, donc est-ce que ce comité des usagers est choisi parmi les usagers, ou est-ce que ce sont les membres usagers qui sont élus ? Ou est-ce que ce sont les membres bénévoles qui ne sont pas les mêmes, qui font partie des usagers, mais qui ont aussi d'autres missions ? Est-ce qu'on peut avoir une réponse à cette question ?

M. BEN ABDALLAH : Bien sûr Madame Huard. A 23h35, c'est encore...

Mme HUARD : C'est encore raisonnable.

M. BEN ABDALLAH : Sur le principe il s'agit de lancer un comité des usagers avec les bénévoles qui sont déjà dans la programmation du centre. Un certain nombre font des activités qui existent déjà depuis longtemps et c'est d'abord vers eux que l'on va se tourner. Ensuite, le fonctionnement de ce comité en tant que tel, avec la représentation d'usagers du centre, sera mis en place.

Et je pense que les règles et la charte de fonctionnement de ce comité seront décidées par les bénévoles. Donc vous voyez, on n'impose rien de manière descendante. Pour l'instant c'est le principe de la création de ce comité. Ensuite l'évolution de sa structure sera aussi décidée en interne. Voilà. Je crois que c'est aussi simple que cela.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 Abstentions.)

31 - ADHESION DE LA VILLE AU POLE RESSOURCES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE « VILLE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL DE L'OUEST FRANCILIEN » –

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

M. BEN ABDALLAH : Alors là, ce sera encore plus court sur le pôle ressources de la politique de la Ville : là encore, au cours de la mission, il a été d'ailleurs auditionné, c'est Monsieur Guillaume Dejardin qui est venu présenter des éléments sur l'évaluation du contrat de ville. L'année dernière la Ville a massivement utilisé le conseil et l'appui du pôle ressources pour pouvoir mettre en œuvre une évaluation participative du contrat de ville, et donc l'idée aujourd'hui c'est que ce pôle ressources a des compétences, un savoir-faire, des capacités en conseils qui sont assez uniques, et nous souhaitons pouvoir en bénéficier au cours de la nouvelle contractualisation à

venir. Là il s'agit de capacités de conseils que nous mobilisons en adhérant à cette association.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

32 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDEES PAR LE MAIRE POUR L'ANNEE 2024 –

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 voix Contre.)

33 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2023 (4ème JURY) –

(Rapporteur : M. David PASSERON)

M. PASSERON : Je voudrais d'abord faire une petite parenthèse concernant l'Espace Santé Jeunes dont on parlait tout à l'heure. J'aurais dû intervenir tout à l'heure, je suis désolé. Juste une petite parenthèse pour donner une information : l'Espace Santé Jeunes existe à Antony de manière hors les murs. Et on a fait le choix de travailler en partenariat avec les établissements scolaires. J'aurais dû intervenir tout à l'heure, je suis désolé, je ne l'ai pas fait. Mais je tenais à le dire parce que c'est très important, c'est un sujet très, très important : En septembre 2022, on a décidé de faire un partenariat avec une

association « Perspectives et Médiation » pour mettre en place des permanences psychologiques, des ateliers de prévention du mal-être pour conduire au bien-être ; on a fait le choix de travailler avec les établissements scolaires pour que cet espace de santé soit hors les murs. Juste quelques chiffres et après je m'arrêterai là : 557 entretiens ont été faits en 2023 pour 158 élèves, donc c'est assez conséquent et c'est la première année. On reconduit le partenariat qui est un cofinancement de la Ville géré par l'Espace Jeunes, mais pas que. 578 élèves ont bénéficié d'ateliers de prévention du mal-être sur les quatre collèges de la Ville. Donc on peut dire que la santé mentale est bien prise en charge par la Ville, hors les murs, ce qui à mon sens est plus efficace.

Je reviens à la délibération que je dois vous présenter :

(Lecture du rapport de présentation)

M. ÉDOUARD : Depuis plusieurs années qu'on vous alerte sur l'entre-soi formidable qu'il y a dans ces candidatures et par là-même dans l'attribution des bourses, on retrouve souvent les mêmes établissements scolaires, on retrouve les mêmes noms de famille, ce soir, pour la délibération suivante, on la même personne qui va recevoir une bourse alors qu'elle l'a déjà reçue l'an dernier... donc on tourne en rond, quoi.

M. le Maire : Alors c'est bien, non ?

M. PASSERON : Il n'y a pas grand-chose à dire à part que ce n'est pas notre choix, on prend les projets, on les étudie avec des critères précis, il y a un

jury, et donc on est ouverts... On a cette année quand même voté pour 15.000 €, on a soutenu pour 15.000 € les jeunes et on peut faire beaucoup plus évidemment, donc tous les candidats sont les bienvenus et de tous les quartiers. Et nous avons régulièrement des jeunes également sur l'ensemble de nos dispositifs du Noyer Doré, parce que là c'est souvent la question qui revient, je peux vous le confirmer.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

34 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2023 (3ème JURY) –

(Rapporteur : M. David PASSERON)

M. PASSERON : Alors je vous propose et vous demande de bien vouloir voter les montants qui sont proposés donc pour les Bourses de l'Aventure et de la Création pour l'année 2023 pour ce jury.

- 1.000 € à Madame Sabrina Jébari pour son projet de documentaire Dancing with the Shadows
- 1.500 € à Madame Blandine Chabrole pour son projet documentaire Agroécologie en Amérique du Sud
- Et 800 € à Monsieur Alexis Praud pour son projet solidaire Pondy 24.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

35 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE MASSY-ANTONY-HAUTS-DE-BIEVRE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (SIMACUR) –

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Il s'agit pour le 35ème rapport de remplacer Madame Fauret qui est déléguée suppléante au comité syndical du syndicat mixte de Massy Antony le SIMACUR par Monsieur Emmanuel Decrop qui vient d'entrer au conseil municipal depuis peu de temps et qui maintenant a la compétence justement sur les énergies renouvelables. C'est vraiment le cas du SIMACUR. Donc voilà, je propose cette candidature.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 ne prenant pas part au vote.)

36 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DE MASSY- ANTONY-HAUTS-DE-BIEVRE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (SIMACUR) – ANNEE 2022 –

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

Mme LEMMET : Je vous demande chers collègues de prendre acte du fait que vous avez bien reçu, bien lu et bien analysé le rapport d'activité du

syndicat SIMACUR. On prend acte que le SIMACUR a fait un rapport d'activité et qu'il vous a été transmis.

M. MAUGER : La Ville a délégué la compétence chauffage urbain au SIMACUR et on a vu que la Ville a confié une étude justement au SIMACUR sur une extension très importante du réseau de chauffage urbain quasiment à l'échelle de la ville. À quelle échéance est-ce que vous envisagez le déploiement de ce réseau qui part d'Antonypole si on a bien compris ? Quel serait le site sur lequel il y aurait l'exploitation du Dogger ?

M. le Maire : C'est un site d'Antonypole qui reste encore à définir exactement, mais enfin, ce sera à Antonypole. C'est le seul endroit d'Antony où l'on peut creuser un puits qui fera un bruit épouvantable sans nuire à personne. Ce n'est pas le cas de Fresnes.

M. MAUGER : Et sur le déploiement de ce réseau de chaleur urbain très important...

M. le Maire : Il sera déployé sur l'ensemble de la Ville, il chauffera l'ensemble de la Ville, l'ensemble des bâtiments qui ont besoin de cette énergie. On ne sait pas encore s'il pourra passer sous l'autoroute A 86, mais en tout cas tout le reste de la Ville sera chauffé s'il le faut par ces énergies.

M. MAUGER : D'accord. Et il sera connecté au réseau actuel exploité par Enoris ?

M. le Maire : Il sera connecté... Les chaleurs d'Enoris non utilisées seront connectées, oui, avec la nappe phréatique.

M. MAUGER : D'accord. Très bien. Merci.

M. le Maire : Donc le rapport a été commenté, il est pris acte de la communication du rapport.

37 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) – ANNEE 2022 –

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

Mme LEMMET : Chers collègues, je vous demande de prendre acte du fait que le SIPPEREC nous a communiqué son rapport d'activité 2022.

M. le Maire : Sur le SIPPEREC, y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Il est pris acte de la communication du rapport.

38 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF) – ANNEE 2022 –

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

Mme LEMMET : Cette fois-ci, je vous demande chers collègues de prendre acte du fait que le SIGEIF nous a bien transmis son rapport d'activité 2022.

M. le Maire : Pas de question sur le gaz ? Donc vous confirmez que le prix du gaz diminue quand même cette année, Mme Lemmet ?

Mme LEMMET : Oui, ça diminue, mais il reste quand même nettement plus élevé que ce que l'on a connu dans les années fastes.

M. le Maire : Mais c'est beaucoup moins cher que ce que l'on a connu l'an dernier.

Mme LEMMET : Exact.

M. le Maire : Il est pris acte de la communication du rapport.

39 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP) - ANNEE 2022 –

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Des questions sur le SIFUREP ?

M. ÉDOUARD : Monsieur le Maire, l'an dernier à la même époque, je vous avais alerté sur la question des crématoriums en Île-de-France. J'évoquais la pratique de plus en plus fréquente de la crémation, cela représentait 40 % des décès en 2020, on est à 42 % en 2022.

Le territoire du SIFUREP ne comporte que cinq crématoriums pour presque 5 millions d'habitants, trois fois moins que la moyenne nationale. Le site de Clamart qui est le plus proche d'Antony est aussi le plus actif du SIFUREP, avec 2.400 crémations par an, soit 8 par jour ouvré, ce qui amène un rythme qui ne permet pas toujours de maintenir une certaine dignité aux cérémonies. Actuellement les délais dépassent fréquemment 15 jours après le décès alors

que la loi impose une dérogation préfectorale au-delà de 6 jours. Par exemple, cet après-midi a eu lieu à Arcueil la crémation du père d'une camarade 9 jours après son décès !

L'an dernier, je vous demandais donc à ce que nos représentants au SIRUREP saisissent la commission des équipements funéraires au sujet de la création d'un crématorium sur le sud du 92. Je voudrais savoir quelle a été la réponse de cette commission des équipements funéraires ?

D'autre part, il y a un an, Monsieur le Maire, vous m'aviez répondu que vous étiez d'accord sur le principe mais que de toute façon ce ne serait pas à Antony parce qu'il n'y avait pas de place. Et bêtement j'avais accepté cette réponse puisqu'en fait, un terrain... Je vois que vous voulez commenter le qualitatif ?

M. le Maire : C'est sur le « bêtement » que je commentais en aparté, mais c'est d'accord.

M. ÉDOUARD : Oui, on pourrait le commenter ensemble. Donc bêtement, j'avais accepté cette réponse puisqu'un terrain pour un crématorium, ce n'est pas forcément au cimetière et que vous avez des terrains ailleurs.

M. le Maire : Où ça ?

M. ÉDOUARD : Par exemple à Antonypole.

M. le Maire : Non, ce n'est pas prévu au programme.

M. ÉDOUARD : Ce n'est pas prévu au programme mais vous avez un programme qui n'arrête pas de changer !

M. le Maire : Alors M. Edouard ne veut pas qu'on fasse Antonypole, par contre il veut y mettre un crématorium ! Vous comptez gagner les élections là-dessus ?

M. ÉDOUARD : Bien sûr ! Un crématorium, ça ne pose pas de problème de pollution...

M. le Maire : On est d'accord mais les voisins...

M. ÉDOUARD : Cela ne peut pas être connecté à un réseau de chaleur mais il y a tout à fait une logique complète ; et ça n'est pas soumis au bruit des autoroutes et de l'aéroport.

Mme CHABOT : Je suggère que la Maison de Santé de 3.000 mètres carrés à Antonypole soit... On pourra mettre le crématorium dedans, voilà. C'est écologique.

M. le Maire : Il est pris acte de la communication du rapport.

Nous avons terminé l'ordre du jour, y a-t-il des questions diverses et variées ?

- Questions diverses

Mme CHABOT : J'avais une question : on a parlé en commission Sport qu'Antony allait être terre de jeux l'année prochaine pour les jeux olympiques, et c'est aussi un sujet du bulletin municipal que j'ai eu le temps de feuilleter

rapidement. Ma question est double : est-ce que le fait qu'Antony ait été choisie déjà par trois délégations : les Grecs, les Éthiopiens je crois et les Allemands pour les jeux paralympiques, et potentiellement les Bulgares, est-ce que cela va impacter le fonctionnement des services cet été ? Peut-être parce qu'il y aura des agents qui ne pourront pas être en congés parce que cela va imposer une certaine présence ?

Et deuxième partie de la question : est-ce que les Antoniens vont pouvoir profiter de ces équipes étrangères pour voir des entraînements ?

M. le Maire : Oui, c'est prévu. Les Antoniens pourront accéder au stade pour observer les entraînements des éthiopiens, alors il est possible que les éthiopiens soient rarement au stade parce qu'eux, ils vont plutôt courir sur les espaces extérieurs, ce sont tous des coureurs de longue distance, 5000 mètres, 10.000 mètres, marathon, les meilleurs coureurs du marathon sont éthiopiens. Mais les grecs, par contre, eux seront sur le stade, avec leur champion du monde de saut en longueur... Donc ils s'entraîneront là. Oui, les Antoniens pourront y accéder.

Alors est-ce que cela va troubler ? Non, au mois de juillet de toute façon le stade est ouvert pendant les vacances, donc il y aura toujours du personnel au stade et je pense que le personnel, lui, sera très heureux de différer un peu ses congés pour pouvoir voir les éthiopiens et les grecs. Si tant est que l'on n'ait que ceux-là, en fait il peut y en avoir d'autres aussi. On va voir. Par

exemple on aura certainement aussi l'équipe d'Arménie, très probablement.

Mais là il y a moins d'athlètes.

Mme CHABOT : Et ils viendront du village olympique, ils viendront du nord de Paris...

M. le Maire : Ils rejoindront le village olympique à partir du 26 juillet. On sait que les grecs, Monsieur Vouldoukis, ne partiront que le 28 ?

M. VOULDOUKIS : L'équipe olympique d'athlétisme commence, rentre dans l'essentiel comme on dit des jeux à partir du 28. Donc ils préfèrent rester à Antony, s'entraîner et rester à Antony jusqu'au 28. Et on les garde avec plaisir.

M. le Maire : Les grecs, ce sont des athlètes, et l'athlétisme ne commence qu'une semaine après l'ouverture

M. VOULDOUKIS : Oui, l'athlétisme commence plus tard.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? M. Mauger.

M. MAUGER : J'avais une question et d'abord des remerciements à adresser aux services parce qu'on leur demande énormément de documents avant les conseils municipaux, et on les reçoit.

M. le Maire : M. Gaulon ne s'en est pas encore remis !

M. MAUGER : En revanche, sur la publication des actes administratifs, il me semble que les actes administratifs devraient être publiés au fil de l'eau maintenant ; c'est le cas pour le Territoire et je me demandais donc sous quelle forme est-ce qu'ils vont l'être ? Quand est-ce que ce sera

opérationnel pour la publication au fil de l'eau des actes administratifs de la Ville ?

M. le Maire : On vous a entendu.

M. MAUGER : On verra.

M. le Maire : Non mais moi, je n'ai rien contre.

M. HOBEIKA : Une petite question Monsieur le Maire : Monsieur le Président a décidé pour le 21 février de faire rentrer au Panthéon Missak et Mélinée Manouchian. Est-ce que la mairie d'Antony compte faire quelque chose à cette occasion ?

M. le Maire : On verra. Vous voulez donner un nom de rue... ou qu'on fasse une cérémonie ?

M. HOBEIKA : Sur le fait qu'ils rentrent au Panthéon le 21 février, est-ce que la mairie compte faire quelque chose...

M. le Maire : On n'a pas réfléchi encore.

M. HOBEIKA : En effet la mairie d'Antony pourrait donner leur nom à une rue, ou bien faire une manifestation quelconque, quelque chose qui reprenne vraiment cet acte qui est très important avec les 21 fusillés du groupe Manouchian.

M. le Maire : Oui, bien sûr. On note votre suggestion.

M. KALONJI : Juste une question de curiosité : vous avez parlé de quelqu'un que l'on ne connaît peut-être pas, excusez mon inculture en la matière, est-ce qu'on peut nous présenter la personne en question ?

M. HOBEIKA : C'était un vrai résistant, son groupe a été massacré complètement, il était venu en France pendant une longue période et ils ont été massacrés. Une plaque va être mise en hommage pour les 22 compagnons qui étaient avec lui, qui ont été fusillés avec lui.

M. NEHME : Nous sommes en train de travailler avec Pierre Ouzoulias qui est derrière cette volonté pour faire rentrer Manouchian au Panthéon, on n'a pas encore fini et décidé de la forme que va avoir cet hommage-là, mais il y a quelque chose de prévu l'année prochaine par le Club franco-arménien d'Antony. Voilà.

M. HOBEIKA : Ma question était orientée vers la mairie. Merci.

Mme HUARD : S'il vous plaît, sauf erreur c'est Missak et Mélinée Manouchian, n'oublions pas, ce sont les deux. Et leur groupe s'appelait L'Affiche Rouge.

M. le Maire : Très bien. Il n'y a pas d'autres questions ? Je lève la séance.

La séance est levée à 1h00.